

Direction de la voirie et des déplacements

Service affaires générales

2e commission

## **RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du 30 juin 2016

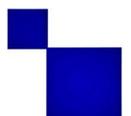
### **OBJET : PLAN MOBILITÉS DURABLES 2016-2020.**

Mesdames, messieurs,

Notre département est aujourd'hui fortement marqué par des projets de mutations urbaines et des besoins nouveaux et croissants de mobilité. La densité des projets de renouvellement urbain, l'arrivée de 22 gares du réseau de métro du Grand Paris, l'extension de 3 lignes de métro, l'accompagnement du Département à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, pour ne citer que les projets les plus importants, en font, plus que jamais, un territoire d'accueil devant connaître, à court terme, de très fortes mutations structurelles. Ce sont les usages et le quotidien de chaque habitant, travailleur ou simple usager de la Seine-Saint-Denis qui se trouvent au cœur de ces transformations.

Le Département de la Seine-Saint-Denis contribue, à travers ses différentes politiques, à diversifier les usages sur son patrimoine en favorisant la circulation des bus, en sécurisant celle des deux roues et en développant les transports en commun en site propre (TCSP), s'inscrivant ainsi dans la politique régionale de développement de toutes les mobilités. Depuis 2009, en effet, des efforts considérables, notamment financiers, ont porté sur le développement indispensable des transports en commun, leviers du développement et de l'emploi sur le territoire. Le prolongement du T1 à l'ouest, la mise en service du T5 et du T8 en sont les concrétisations. Des orientations fortes ont également été données pour 2016 dans le sens d'un renforcement de nos ambitions en termes de développement durable notamment en matière de déplacements, avec la volonté de développer nos itinéraires cyclables et de favoriser tous les autres modes de déplacements actifs.

Pour répondre aux attentes de la population en termes de confort, de qualité de son environnement quotidien et afin de favoriser les modes de déplacements durables sur le territoire, l'objectif est également de rendre aux piétons une place centrale dans un espace public plus agréable et urbain.



Le réseau des routes départementales s'établit aujourd'hui à 345 km de voirie, dont 120 km issus du transfert des routes nationales, intervenu le 1er janvier 2007<sup>1</sup>. Ce réseau a vocation, de par ses fonctions actuelles de desserte des territoires et de liaisons interdépartementales, à s'inscrire dans un futur réseau d'intérêt régional et à constituer le support des actions prévues au Plan des Déplacements Urbains d'Île-de-France.

En considérant tous les investissements déjà réalisés par le Département, le réseau de voirie départemental a été inégalement valorisé, l'action de la collectivité s'étant portée prioritairement sur l'accompagnement du développement du réseau de tramways et le maintien de la sécurité des déplacements.

Il s'agit donc de nous engager maintenant dans une politique de modernisation de l'ensemble du patrimoine plus ambitieuse. Nos routes doivent apporter les réponses que nos concitoyens attendent légitimement en termes de qualité retrouvée des espaces publics, d'adaptation aux nouveaux besoins des territoires en mutation et d'accès à toutes les mobilités. Au-delà, notre réseau doit être un terrain privilégié d'expérimentations pour les technologies de demain notamment en matière de travaux publics et de déplacements.

Le plan mobilités durables marque une étape nécessaire dans la transformation de notre patrimoine. Il répond à des besoins avérés, en complément des actions déjà réalisées par le Département. Avec un montant d'investissement de 50 M€ venant s'ajouter à l'effort budgétaire annuel de gestion patrimoniale et de maintien de la sécurité, soit 10 M€ par an en moyenne entre 2016 et 2020, le plan engage résolument le Département dans les objectifs de développement durable du territoire. Il confirme son rôle comme acteur garant d'un service public soucieux de son environnement et de l'impact socio-économique de ses actions.

Ce plan se décline en trois grandes familles d'actions :

1 – Accompagner les grands projets structurants qui vont façonner le paysage de demain et modifier les besoins en déplacements dans un objectif global de développement durable du territoire.

2 – Favoriser toutes les mobilités durables, réaliser les aménagements cyclables nécessaires pour renforcer l'offre en déplacements alternatifs à la voiture et rendre aux piétons une place centrale dans l'espace public. Rénover les processus de gestion pour encourager les méthodes alternatives et durables.

3 – Moderniser notre patrimoine, l'adapter aux usages les plus quotidiens, renforcer la sécurité et agir sur notre offre de services, avec le développement d'innovations et des concrétisations rapides sur le quotidien des usagers mais aussi des agents du Département.

## **1. Accompagner les grands projets structurants qui vont façonner le paysage de demain et modifier les besoins en déplacements**

Notre première ambition est de renforcer l'accompagnement des mutations structurelles de notre territoire en agissant sur une offre renouvelée et innovante de support de déplacements proposée par notre réseau.

La démarche de conception des aménagements sur l'ex-RN3, conduite ces dernières

---

1 Soit depuis 2007 + 54 % de km de voirie et un doublement en termes de surface.

années, et qui associe un projet de transport en site propre avec une requalification complète de la voirie pour tous les modes de déplacements, constitue à ce titre un processus exemplaire de proposition de solutions d'aménagement, par les problématiques développées pour l'intégration de l'ensemble des modes, notamment ceux alternatifs au véhicule particulier, la prise en compte des grandes opérations d'aménagement et de développement ou de renouvellement urbain ainsi que les grandes opérations structurantes de transport.

## **1.1. Travailler à une vision prospective à l'échelle globale du territoire**

### **a) Transformer l'ex-RN 2 en boulevard métropolitain**

Le Département a engagé, dès 2013, une réflexion sur la transformation de cette radiale en boulevard aux caractéristiques urbaines. Deux types d'études ont été lancées, la première sur les besoins en déplacements à l'horizon 2030 et sur les orientations souhaitables pour le développement de transports en commun de surface structurants en accompagnement du Nouveau Grand Paris. Des réaménagements potentiels ont été identifiés sur l'ex-RN 2 et d'autres voiries départementales du secteur, tout en intégrant les objectifs d'aménagement portés par les différents contrats de développement territoriaux (Cluster Création, Cluster du Bourget et cœur économique de Roissy).

Une seconde étude, d'usages, a été menée en parallèle, visant à établir un diagnostic fin des pratiques des modes actifs sur l'ex-RN 2 (fréquentation, qualité des cheminements et des traversées en lien avec les pôles générateurs de flux piétons et vélos). Des problématiques propres aux usages liés à l'axe et à son insertion urbaine actuelle ont également été abordées, comme le stationnement et l'accidentologie.

Les années 2016 et 2017 seront consacrées à l'élaboration d'un programme répondant aux enjeux de court, moyen et long terme de cet axe. Des premiers travaux seront engagés dans la durée de ce plan.

### **b) Anticiper et porter les enjeux d'intermodalité du Grand Paris et des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024**

Les futures gares du Nouveau Grand Paris seront majoritairement localisées en bordure ou à proximité des rues départementales. Le Département intervient donc au titre de l'aménagement et de l'exploitation de son réseau de voirie : impact des travaux, débouchés des stations sur voirie départementale, modalités de rabattement tous modes, réflexions partenariales dans le cadre des contrats de développement territorial sur d'éventuelles requalifications de voirie ou de création de franchissements.

De fait, la question des rabattements (tous modes) sur ces futurs pôles est prépondérante, de nombreuses problématiques en termes de trafic, de sécurité routière, d'intermodalité, d'itinéraires cyclables voire de réaménagement de voirie étant induites par ces projets. Le département s'est d'ores et déjà positionné comme pilote ou copilote des études de pôle sur les gares des Six Routes à La Courneuve, de Fort d'Aubervilliers et du Pont de Bondy.

Au-delà du franchissement de Seine entre Saint-Denis et l'Île-Saint-Denis, qui a vocation à faire l'objet d'une programmation distincte du présent plan, la préparation de l'accueil des Jeux Olympiques 2024 à Paris et en Seine-Saint-Denis va sans doute impacter plusieurs rues départementales qui devront être aménagées pour pouvoir absorber les différents flux piétons, vélos, bus et automobiles. Il s'agit notamment du traitement des espaces publics à proximité des équipements sportifs mais également autour du futur village olympique et du village des médias au Bourget.

### **c) Étudier dès à présent des secteurs en mutation à moyen terme**

Certains tronçons de voiries départementales que les villes souhaiteraient voir réaménagés sont plus complexes (passages souterrains, fort trafic...) et nécessitent des études poussées et des procédures réglementaires longues. Les travaux y afférant ne pourront être réalisés dans la temporalité du plan. Néanmoins, le Département propose d'engager dès à présent ces études. La liste de ces opérations sera détaillée dans le cadre de ce plan.

#### **1.2. Accompagner les opérations de transport et d'aménagement**

Les mutations urbaines et le développement du réseau du Grand Paris engendrent de nouveaux besoins et doivent faire l'objet d'investissements particuliers. Les déplacements quotidiens de nos concitoyens sont en effet au cœur de toute réflexion sur l'aménagement de nos espaces publics. L'accompagnement des projets de ZAC des communes et du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) autour de plusieurs secteurs est également traité dans le cadre de ce plan pour assurer les dessertes nécessaires au développement des îlots concernés.

Plusieurs axes ont dès à présent été identifiés par le Département comme des secteurs en mutation où des travaux de requalification et d'adaptations lourdes sont à envisager. L'ensemble des opérations est détaillé dans le cadre de plan (Annexes I et II)

#### **1.3. Sécuriser les cheminements à proximité des établissements scolaires**

En accompagnement du Plan Ambition Collège et de la politique de sécurité routière du Département, il apparaît nécessaire d'assurer et de sécuriser les cheminements des collégiens pour offrir des abords confortables et de qualité autour des nouveaux établissements scolaires, mais aussi des collèges existants situés à proximité de voiries départementales.

Ainsi, il est proposé, sur les voies départementales situées devant ou aux abords des collèges, d'aménager les traversées piétonnes manquantes, d'installer des dispositifs de ralentissement, de reprendre les tronçons de trottoirs dégradés et de créer des liaisons cyclables.

Il est ainsi proposé de traiter environ 25 collèges : une dizaine de nouveaux collèges et une quinzaine de collèges riverains d'une rue départementale ou situés à proximité immédiate du réseau départemental, et dont les diagnostics d'accessibilité ont pointé des dysfonctionnements importants. Cette réflexion sera également étendue à certains groupes scolaires lorsque les rues départementales à proximité présentent des problèmes importants de sécurité.

## **2. Favoriser toutes les mobilités durables, réaliser les aménagements cyclables nécessaires pour renforcer l'offre en déplacements alternatifs à la voiture.**

### **Rénover les processus de gestion pour encourager les méthodes alternatives et durables.**

Notre deuxième ambition est d'offrir aux habitants du Département des aménagements cyclables structurants et qualitatifs leur permettant des déplacements moins consommateurs d'énergie, ayant un impact moindre pour l'environnement. Que ce soit pour des pratiques de loisirs ou pour des déplacements quotidiens domicile-travail, le vélo doit être un mode de

déplacement privilégié sur notre territoire. L'amélioration des conditions de circulation des vélos est naturellement un enjeu primordial de ce plan.

Pour répondre aux attentes de la population en termes de confort et de qualité de son environnement quotidien, et pour donner toute leur place aux modes doux dans un objectif de mobilité durable sur le territoire, le Département aura également à cœur de traiter, dans le cadre de ce plan, les trottoirs les plus dégradés et de rendre aux piétons une place centrale dans un espace public plus agréable et urbain.

## **2.1. Favoriser l'émergence d'axes structurants à l'échelle du territoire dédiés aux modes actifs**

Parmi les itinéraires dont le Département est gestionnaire, la piste cyclable le long du canal de l'Ourcq doit poursuivre sa mutation en voie verte. D'autre part, le Département porte le projet de liaisons des parcs, reliant les grands espaces de ressourcement et de loisirs du territoire.

### **a) Poursuivre l'aménagement de la piste cyclable du canal de l'Ourcq**

Très fréquentée, tant pour les loisirs que pour les trajets domicile – travail et tant par les cyclistes que les piétons, la piste cyclable du canal de l'Ourcq constitue un axe régional majeur. Elle constitue notamment une section de l'EuroVelo 3, itinéraire de cyclotourisme à l'échelle européenne.

Cet axe fort et emblématique du Département deviendra un lieu d'innovation. Par sa continuité et la longueur, il se prête en effet aisément aux expérimentations de matériaux d'avenir. De nombreux tronçons du canal bénéficient d'un ensoleillement maximal, loin des arbres et des habitants et convient à une expérimentation de mise en œuvre d'enrobés dits solaires. Ces matériaux de dernière génération permettent à la voie de produire une partie de l'énergie dont elle a besoin et d'alimenter les usagers et les équipements à proximité. Un partenariat est d'ores et déjà en train de se mettre en place avec un groupe industriel pour réaliser l'un des premiers chantiers français de production d'énergie solaire par le revêtement routier.

Il s'agit également de supprimer deux discontinuités actuelles de l'itinéraire. Au niveau de Pantin, le réaménagement en cours de la centrale à béton Holcim permettra de libérer le quai où sera aménagée la piste cyclable, actuellement déviée sur près d'un kilomètre ; au niveau de Sevrans et Villepinte, la piste cyclable sera aménagée en-dehors du parc de la Poudrerie, soumis à des horaires de fermeture. De plus, la mise en lumière de l'axe sera achevée, pour un confort et une sécurité optimaux des usagers, notamment au droit des points durs constitués par les passages sous les ouvrages d'art.

Une réflexion est à engager avec les acteurs du tourisme pour valoriser le riche patrimoine particulier traversé par le canal. Cela pourra se concrétiser par la mise en place de supports d'information faisant appel aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (type QR codes).

### **b) Poursuivre les liaisons entre les parcs**

Sur la durée de ce plan, le Département se fixe pour objectif de renforcer la liaison cyclable initiée entre les parcs du territoire.

La réalisation d'un itinéraire cyclable continu comporte en effet des enjeux de déplacements à l'échelle du territoire de desserte d'équipements de loisirs et d'espaces verts départementaux, mais également des enjeux écologiques et paysagers.

Aujourd'hui, plus de 30 km d'itinéraire sont en projet. Les réalisations sur les communes de Tremblay-en-France, Livry-Gargan et Sevran seront notamment complétées dans le cadre de ce plan.

## **2.2. Faciliter les mobilités du quotidien à vélo**

### **a) Renforcer le maillage des itinéraires cyclables**

Le Département développe chaque année son réseau d'itinéraires cyclables sur les rues départementales afin de créer des itinéraires continus, fiables et de longueurs conséquentes pour encourager la pratique cyclable sur le territoire pour des motifs de loisirs mais aussi pour les trajets domicile-travail. Une part significative de l'effort consenti par le Département dans le cadre de ce plan pour moderniser ses infrastructures portera donc non seulement sur la création d'itinéraires cyclables mais aussi sur la promotion de ce mode de déplacement.

Les programmes d'aménagements cyclables visent à poursuivre ce maillage soit par des opérations d'aménagements spécifiques soit par des opérations plus ponctuelles de connexions d'itinéraires avec les réseaux existants.

Des itinéraires d'envergure départementale sont nécessaires comme en attestent les résultats des dernières enquêtes relatives à la mobilité des ménages. Celle-ci passe de plus en plus par les modes actifs et en particulier le vélo.

Les axes de travail prioritaires du plan sont d'améliorer quantitativement et qualitativement l'offre en infrastructures cyclables par des trajets sécurisés, des itinéraires lisibles et jalonnés, tissant des liens avec les territoires.

### **b) Faciliter l'insertion et la circulation des cyclistes aux carrefours**

Les carrefours constituent des ruptures importantes et anxiogènes dans les cheminements cyclables. Le programme prévoit de traiter l'amélioration de la sécurité des mouvements des cyclistes aux carrefours par la mise en place d'aménagements spécifiques (sas vélos, renforcement de la lisibilité des traversées par du marquage vélos, signalétique, etc.).

Également, en application des nouvelles dispositions du Code de la rue facilitant la circulation des vélos en ville, l'autorisation de mouvements garantissant la sécurité réciproque des usagers pourra être mise en place sur des intersections adaptées.

## **2.3. Inscrire les projets routiers dans une pensée durable**

En termes de méthodologie, il est désormais nécessaire d'inscrire les réflexions du Département dans le temps, en intégrant des objectifs de développement durable. Appliquée aux infrastructures lourdes de déplacements, la problématique du développement durable et l'insertion des projets dans la transition énergétique supposent l'intégration de la notion de coût global des projets, c'est-à-dire la prise en compte non seulement des coûts d'investissement des projets, mais aussi leurs coûts de fonctionnement et même de déconstruction.

Les projets les plus importants et impactants sur le territoire seront appréhendés au travers de la problématique du cycle de vie de l'infrastructure sur le long terme pour que les choix d'aujourd'hui n'engagent pas de façon irréversible les choix de demain.

Cette réflexion intègre naturellement les thématiques liées au traitement des déchets de chantier et en particulier des déchets amiantés. Le Département, fortement impliqué sur ces thématiques, avec notamment la réalisation d'un guide départemental des déchets de chantiers, veille au devenir et à la traçabilité de ses déchets et pourra s'engager sur la voie d'une charte d'engagement avec les acteurs du secteur des travaux publics.

#### **2.4. Rénover les processus de travail : encourager les méthodes alternatives et durables**

##### **a) Renforcer nos pratiques existantes sur des matériaux durables qui apportent des améliorations**

Le Département expérimente depuis maintenant plusieurs années de nouveaux matériaux routiers qui inscrivent son action dans les objectifs de l'Agenda 21.

Les enrobés tièdes permettent à la fois la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des économies d'énergie lors de la production de l'enrobé, un meilleur confort pour les équipes réalisant des travaux et une réduction des émanations de fumées.

Les enrobés phoniques améliorent quant à eux significativement l'environnement sonore des espaces publics et chez les riverains des rues départementales.

Ces pratiques ont vocation à être renforcées et utilisées dès lors que des travaux se déroulent dans des secteurs densément urbanisés et habités et appropriés à ces matériaux.

##### **b) Expérimenter de nouvelles techniques routières**

Les acteurs de la profession et les organismes de recherche développent régulièrement de nouveaux produits. Le plan mobilités durables doit conduire le Département à la recherche de partenariats d'innovation ou de programmes spécifiques pour faire de notre territoire un lieu d'expérimentations et de développement de nouvelles technologies.

##### **c) Commander dans un plus grand respect de l'environnement**

Le Département s'est engagé dans une démarche de respect de l'environnement en intégrant une note environnementale dans le jugement des appels d'offres de travaux. De plus, le Département engage une réflexion autour de l'ouverture des marchés de travaux de voirie aux variantes environnementales pouvant proposer notamment des solutions de techniques de réemploi des matériaux et de valorisation de déchets pas exemple.

### **3. Moderniser notre patrimoine, l'adapter aux usages les plus quotidiens et renforcer la sécurité et développer des mesures innovantes pour le réseau**

La troisième ambition de ce plan est d'offrir à la fois des espaces publics et un niveau de service de qualité du réseau structurant à l'échelle du territoire. Les voies départementales doivent pouvoir favoriser toutes les mobilités et permettre des déplacements sécurisés.

### **3.1. Rénover pour rendre plus sûr, accessible à tous, confortable et agréable**

Le plan mobilités durables offre l'opportunité de moderniser notre réseau de voirie mais également ses dépendances, lieux de vie et d'échanges quotidiens. Pour la durée du plan, il faudra agir là où les enjeux sont les plus saillants.

#### **a) Rendre la voirie accessible à tous**

La modernisation de notre patrimoine s'adosse à une expertise et à une analyse fine de besoins en déplacements de tous les publics. Elle comprend toute action visant à rendre accessible le domaine public départemental et à favoriser les mobilités actives. La prise en compte des handicaps constitue ainsi l'une des préoccupations majeures de l'action départementale et se trouve au cœur des réflexions sur chaque aménagement.

L'équipement et la mise aux normes des traversées des voies départementales afin de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite se traduira notamment par l'abaissement systématique des trottoirs aux traversées, à l'équipement en potelets et en bandes d'éveil à la vigilance. La sonorisation des traversées pourra être envisagée en lien avec les villes sur les sites les plus fréquentés et, de manière expérimentale, les décomptes de temps d'attente pour les piétons.

#### **b) Améliorer le niveau de service des transports en commun de surface**

Compte tenu de leur relative souplesse de mise en œuvre et d'adaptation, les lignes de bus ont pour fonction de répondre à des besoins de déplacements de natures très variées. De la desserte locale au rabattement sur des équipements publics ou des pôles de transports collectifs (métro, RER, Transilien), les bus constituent un maillon essentiel dans la chaîne de déplacements.

Afin de rendre le transport en commun plus performant et plus attractif, il est nécessaire de réaliser des aménagements permettant la fiabilisation de l'exploitation des lignes de bus. Dans le cadre de ce plan, le renforcement des actions de résorption des points durs bus est prévu.

La résorption des points durs constitue une démarche tout à fait inédite en Île-de-France, portée par le Département de la Seine-Saint-Denis, et pour laquelle un prix (Trophée de la mobilité) lui a été décerné. A partir d'une évaluation des actions menées dans le cadre des plans de déplacements urbains, le Département a proposé la définition d'un nouveau cadre d'intervention pour l'amélioration de la circulation des bus, plus souple et efficiente.

Cette approche conduit à la définition d'un programme pluriannuel d'études et de travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale permettant d'une part l'amélioration de la mobilité des usagers du réseau de bus et plus globalement sur le territoire de Seine-Saint-Denis, et, d'autre part, de fournir une réponse technique et politique à la hauteur des enjeux identifiés, vis-à-vis des partenaires institutionnels.

Les aménagements proposés consistent notamment à réaliser des sections de sites propres bus, à mettre en œuvre des systèmes de détection pour prioriser leur passage aux carrefours.

#### **c) Promouvoir des comportements responsables des usagers**

Il convient de rappeler que le Département mène une politique volontariste en matière de sensibilisation et de formation aux enjeux de la route auprès de différents publics tels que les piétons, les jeunes de moins de 25 ans et les usagers de deux roues motorisés. La sécurisation des déplacements ne peut en effet reposer sur la seule qualité des

infrastructures. Ainsi, il mobilise des agents qui vont à la rencontre des collégiens pour les sensibiliser aux bonnes pratiques de la rue. De plus, il apporte son soutien à des associations spécialisées dans la diffusion de ce message.

En complément de ces actions, le déploiement de radars pédagogiques est prévu sur des zones identifiées comme particulièrement accidentogènes.

### **3.2. Réhabiliter l'image du réseau départemental**

Cet objectif consiste à la fois à rendre toute sa lisibilité au réseau des rues départementales avec la renumérotation des anciennes voies nationales et à engager ou maintenir un partenariat avec les collectivités locales et les services de l'État sur la problématique de la propreté aux abords des voies.

### **3.3 Développer la connaissance du patrimoine et améliorer les conditions d'intervention des agents en charge de l'entretien du réseau**

#### **a) Compléter la connaissance de notre patrimoine**

Les années 2016 à 2018 seront consacrées au développement et à la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) routier permettant de disposer de données actualisées sur l'état du patrimoine routier et à la mise en place d'un outil de patrouillage venant abonder l'information travaillée parallèlement dans le cadre du SIG.

#### **b) Améliorer des conditions d'intervention des agents de l'exploitation de la voirie**

Cet objectif concerne les agents départementaux en charge de la surveillance et de l'entretien de la route. Il consiste à poursuivre un plan de formation exigeant, en matière de prévention des risques professionnels (physiques et juridiques) et en termes de formation à la réalisation des interventions sur le réseau dans l'objectif de réduire les risques et accidents usagers / agents.

#### **c) Mettre en œuvre de procédés durables**

Le Département s'est engagé dans la mise en œuvre de procédés de traitement soucieux de l'environnement avec notamment l'abandon des produits phytosanitaires pour l'entretien des fossés et accotements, l'utilisation raisonnée du sel de déneigement, la mise en place d'une politique durable de plantations d'alignement.

Ces réflexions et méthodes seront déployées autant que possible à toutes les sphères d'activité de nos agents de terrain, en lien avec les acteurs de la prévention santé et sécurité du Département.

### **3.4. Développer des mesures innovantes et dynamiques d'exploitation du réseau par le déploiement et le développement des potentialités technologiques offertes par Gerfaut 2**

#### **a) Mettre en œuvre des fonctionnalités innovantes de Gerfaut 2**

Le système Gerfaut 2 permet la régulation de carrefours tricolores. Un réseau de capteurs de trafic et de vidéo-traffic assure une connaissance des conditions de déplacement. Par ailleurs, des panneaux d'information dynamique sont déployés au profit des usagers de la

voirie. L'exploitation de l'ensemble de ces dispositifs vise à proposer des actions de régulation de plus en plus adaptées aux conditions réelles de circulation tout en favorisant la régularité des transports collectifs.

A compter de 2017, cet outil de régulation permettra d'accentuer les possibilités d'amélioration de gestion des déplacements, la fluidification des zones congestionnées et l'optimisation de la régularité des transports collectifs (fiabilisation des temps de parcours).

### **b) Intégrer le concept de route évolutive**

L'analyse de la répartition du trafic sur le réseau sur l'ensemble de la journée met en évidence une problématique forte liée au trafic pendulaire à laquelle les aménagements actuels ne permettent pas de répondre pleinement.

Il est proposé d'expérimenter la mise en place d'une régulation du nombre de voies sur les grands axes les plus fréquentés du département en vue d'améliorer la gestion des flux pendulaires.

L'allocation dynamique de voies permettrait d'affecter sur une voirie, selon les conditions d'écoulement, une partie du réseau routier à une classe de véhicules jugée prioritaire (comme les transports en commun par exemple).

### **c) Partager des données départementales sur une plate-forme multimodale pour une meilleure information aux usagers**

Les usages en termes de déplacements évoluent notamment avec le développement des technologies numériques et l'accès à de nouveaux outils d'information et de communication. Les perspectives d'évolutions actuelles concernent une meilleure prise en compte de la palette des modes de transport (comme le covoiturage, l'autopartage, etc), l'amélioration des données sur les contraintes de circulation sur les réseaux et l'insertion de nouveaux critères de choix d'itinéraires tels que le coût, le bilan carbone, l'accessibilité du cheminement ou la qualité de l'environnement.

Dans ce cadre, le Département contribuera à l'alimentation, par des données de circulation, de plates-formes multimodales émergentes pour diversifier les sources d'information pour les opérateurs économiques du domaine des transports et déplacements. Il s'agira de mettre à disposition les données circulation et temps de trajet captées par le poste de circulation du Département dans le cadre d'un partenariat initié avec l'IFSTTAR (Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux, organisme affilié à l'école nationale des ponts et chaussées). Ces données permettront d'alimenter un outil intégrateur des conditions et prévisions de circulation sur notre territoire. L'objectif est de permettre à tout usager de d'accéder de manière ergonomique, sur son smart-phone, à des informations lui permettant de choisir le meilleur mode de déplacement pour réaliser son trajet.

Pour le développement de cet outil, le Département pourra inciter l'émergence d'une application d'aide au choix modal (comment se déplacer au mieux d'un point A à B ? par quel mode ?...) en favorisant le développement de partenariats avec des start-up par exemple, par le biais d'appels à projets ou à idées éventuels. Cette démarche reste inédite à l'échelle d'un territoire aussi vaste que le nôtre.

Cinquante millions d'euros seront déployés pour permettre la réalisation de ce plan (annexe 1). Ce montant s'ajoute aux investissements annuels réalisés par le Département pour le maintien de la sécurité des déplacements et pour l'accompagnement du développement du réseau de tramways et bus à haut niveau de service sur le territoire.

L'annexe 1a détaille l'ensemble des opérations programmées, avec le type d'intervention, la localisation et le montant prévisionnel pour chaque opération.

L'annexe 1b fournit une décomposition du plan selon les trois grandes familles d'actions.

L'annexe 1c présente les fiches descriptives des opérations.

L'annexe 2 les individualisations de crédits soumises à votre approbation.

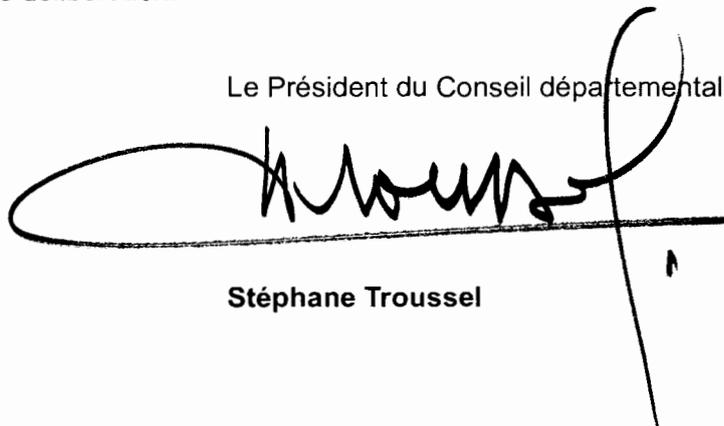
Le concours financier de partenaires du Département sur les thématiques et stratégies développées sur nos infrastructures sera sollicité. Nous aurons à cœur de développer des partenariats nouveaux, dans le but de renforcer et de valoriser les actions portées sur le respect de l'environnement et la dimension durable des projets.

Un rapport d'étape de l'avancement du Plan Mobilités Durables sera présenté à l'horizon 2018 et permettra d'informer sur les réalisations achevées ou en cours, d'actualiser les pistes de travail et réflexions entamées et d'engager des actions prévues pour la seconde partie du plan (2018-2020).

Je vous propose :

- D'ADOPTER le Plan mobilités durables 2016 – 2020 ci-annexé (annexes 1, 1a, 1b et 1c) ;
- DE DÉLÉGUER compétence à sa commission permanente pour mettre en œuvre, modifier ou réviser le Plan mobilités durables,
- D'AUTORISER M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, toutes les pièces et actes nécessaires à la concrétisation des partenariats à conclure dans le cadre de ce plan,
- D'AUTORISER M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, toutes les pièces et actes nécessaires aux demandes de subventions,
- D'INDIVIDUALISER les crédits pour ces opérations conformément aux indications de l'annexe 2 à la présente délibération.

Le Président du Conseil départemental,

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a horizontal line. The signature is cursive and appears to read 'Stéphane Troussel'.

**Stéphane Troussel**



## **PLAN MOBILITÉS DURABLES 2016 – 2020**

Ce plan se décline en trois grandes familles d'actions :

1 – Accompagner les grands projets structurants qui vont façonner le paysage de demain et modifier les besoins en déplacements dans un objectif global de développement durable du territoire.

2 – Favoriser toutes les mobilités durables, réaliser les aménagements cyclables nécessaires pour renforcer l'offre en déplacements alternatifs à la voiture et rendre aux piétons une place centrale dans l'espace public. Rénover les processus de gestion pour encourager les méthodes alternatives et durables.

3 – Moderniser notre patrimoine, l'adapter aux usages les plus quotidiens, renforcer la sécurité et agir sur notre offre de services, avec le développement d'innovations et des concrétisations rapides sur le quotidien des usagers mais aussi des agents du Département.

### **1. Accompagner les grands projets structurants qui vont façonner le paysage de demain et modifier les besoins en déplacements**

Notre première ambition est de renforcer l'accompagnement des mutations structurelles de notre territoire en agissant sur une offre rénovée et innovante de support de déplacements proposée par notre réseau.

La démarche de conception des aménagements sur l'ex-RN3, conduite ces dernières années, et qui associe un projet de transport en site propre avec une requalification complète de la voirie pour tous les modes de déplacements, constitue à ce titre un processus exemplaire de proposition de solutions d'aménagement, par les problématiques développées pour l'intégration de l'ensemble des modes, notamment ceux alternatifs au véhicule particulier, la prise en compte des grandes opérations d'aménagement et de développement ou de renouvellement urbain ainsi que les grandes opérations structurantes de transport.

#### **1.1. Travailler à une vision prospective à l'échelle globale du territoire**

##### **a) Transformer l'ex-RN 2 en boulevard métropolitain**

Le Département a engagé, dès 2013, une réflexion sur la transformation de cette radiale en boulevard aux caractéristiques urbaines. Deux types d'études ont été lancées, la première sur les besoins en déplacements à l'horizon 2030 et sur les orientations souhaitables pour le développement de transports en commun de surface structurants en accompagnement du

Nouveau Grand Paris. Des réaménagements potentiels ont été identifiés sur l'ex-RN 2 et d'autres voiries départementales du secteur, tout en intégrant les objectifs d'aménagement portés par les différents contrats de développement territoriaux (Cluster Création, Cluster du Bourget et cœur économique de Roissy).

Une seconde étude, d'usages, a été menée en parallèle, visant à établir un diagnostic fin des pratiques des modes actifs sur l'ex-RN 2 (fréquentation, qualité des cheminements et des traversées en lien avec les pôles générateurs de flux piétons et vélos). Des problématiques propres aux usages liés à l'axe et à son insertion urbaine actuelle ont également été abordées, comme le stationnement et l'accidentologie.

Les années 2016 et 2017 seront consacrées à l'élaboration d'un programme répondant aux enjeux de court, moyen et long terme de cet axe. Des premiers travaux seront engagés dans la durée de ce plan.

### **b) Anticiper et porter les enjeux d'intermodalité du Grand Paris et des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024**

Les futures gares du Nouveau Grand Paris seront majoritairement localisées en bordure ou à proximité des rues départementales. Le Département intervient donc au titre de l'aménagement et de l'exploitation de son réseau de voirie : impact des travaux, débouchés des stations sur voirie départementale, modalités de rabattement tous modes, réflexions partenariales dans le cadre des contrats de développement territorial sur d'éventuelles requalifications de voirie ou de création de franchissements.

De fait, la question des rabattements (tous modes) sur ces futurs pôles est prépondérante, de nombreuses problématiques en termes de trafic, de sécurité routière, d'intermodalité, d'itinéraires cyclables voire de réaménagement de voirie étant induites par ces projets. Le Département s'est d'ores et déjà positionné comme pilote ou copilote des études de pôle sur les gares des Six Routes à La Courneuve, de Fort d'Aubervilliers et du Pont de Bondy.

Au-delà du franchissement de Seine entre Saint-Denis et l'Île-Saint-Denis, qui a vocation à faire l'objet d'une programmation distincte du présent plan, la préparation de l'accueil des Jeux Olympiques 2024 à Paris et en Seine-Saint-Denis va sans doute impacter plusieurs rues départementales qui devront être aménagées pour pouvoir absorber les différents flux piétons, vélos, bus et automobiles. Il s'agit notamment du traitement des espaces publics à proximité des équipements sportifs mais également autour du futur village olympique et du village des médias au Bourget.

### **c) Étudier dès à présent des secteurs en mutation à moyen terme**

Certains tronçons de voiries départementales que les villes souhaiteraient voir réaménagés sont plus complexes (passages souterrains, fort trafic...) et nécessitent des études poussées et des procédures réglementaires longues. Les travaux y afférant ne pourront être réalisés dans la temporalité du plan. Néanmoins, le Département propose d'engager dès à présent ces études. La liste de ces opérations sera détaillée dans le cadre de ce plan.

## **1.2. Accompagner les opérations de transport et d'aménagement**

Les mutations urbaines et le développement du réseau du Grand Paris engendrent de nouveaux besoins et doivent faire l'objet d'investissements particuliers. Les déplacements quotidiens de nos concitoyens sont en effet au cœur de toute réflexion sur l'aménagement de nos espaces publics. L'accompagnement des projets de ZAC des communes et du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) autour de plusieurs secteurs est également traité dans le cadre de ce plan pour assurer les dessertes

nécessaires au développement des îlots concernés.

Plusieurs axes ont dès à présent été identifiés par le Département comme des secteurs en mutation où des travaux de requalification et d'adaptations lourdes sont à envisager. L'ensemble des opérations sera détaillé dans le cadre de plan.

### **1.3. Sécuriser les cheminements à proximité des établissements scolaires**

En accompagnement du Plan Ambition Collège et de la politique de sécurité routière du Département, il apparaît nécessaire d'assurer et de sécuriser les cheminements des collégiens pour offrir des abords confortables et de qualité autour des nouveaux établissements scolaires, mais aussi des collèges existants situés à proximité de voiries départementales.

Ainsi, il est proposé, sur les voies départementales situées devant ou aux abords des collèges, d'aménager les traversées piétonnes manquantes, d'installer des dispositifs de ralentissement, de reprendre les tronçons de trottoirs dégradés et de créer des liaisons cyclables.

Il est ainsi proposé de traiter environ 25 collèges : une dizaine de nouveaux collèges et une quinzaine de collèges riverains d'une rue départementale ou situés à proximité immédiate du réseau départemental, et dont les diagnostics d'accessibilité ont pointé des dysfonctionnements importants. Cette réflexion sera également étendue à certains groupes scolaires lorsque les rues départementales à proximité présentent des problèmes importants de sécurité.

## **2. Favoriser toutes les mobilités durables, réaliser les aménagements cyclables nécessaires pour renforcer l'offre en déplacements alternatifs à la voiture.**

### **Rénover les processus de gestion pour encourager les méthodes alternatives et durables.**

Notre deuxième ambition est d'offrir aux habitants du Département des aménagements cyclables structurants et qualitatifs leur permettant des déplacements moins consommateurs d'énergie, ayant un impact moindre pour l'environnement. Que ce soit pour des pratiques de loisirs ou pour des déplacements quotidiens domicile-travail, le vélo doit être un mode de déplacement privilégié sur notre territoire. L'amélioration des conditions de circulation des vélos est naturellement un enjeu primordial de ce plan.

Pour répondre aux attentes de la population en termes de confort et de qualité de son environnement quotidien, et pour donner toute leur place aux modes doux dans un objectif de mobilité durable sur le territoire, le Département aura également à cœur de traiter, dans le cadre de ce plan, les trottoirs les plus dégradés et de rendre aux piétons une place centrale dans un espace public plus agréable et urbain.

### **2.1. Favoriser l'émergence d'axes structurants à l'échelle du territoire dédiés aux modes actifs**

Parmi les itinéraires dont le Département est gestionnaire, la piste cyclable le long du canal de l'Ourcq doit poursuivre sa mutation en voie verte. D'autre part, le Département porte le projet de liaisons des parcs, reliant les grands espaces de ressourcement et de loisirs du territoire.

#### **a) Poursuivre l'aménagement de la piste cyclable du canal de l'Ourcq**

Très fréquentée, tant pour les loisirs que pour les trajets domicile – travail et tant par les cyclistes que les piétons, la piste cyclable du canal de l'Ourcq constitue un axe régional majeur. Elle constitue notamment une section de l'EuroVelo 3, itinéraire de cyclotourisme à l'échelle européenne.

Cet axe fort et emblématique du Département deviendra un lieu d'innovation. Par sa continuité et la longueur, il se prête en effet aisément aux expérimentations de matériaux d'avenir. De nombreux tronçons du canal bénéficient d'un ensoleillement maximal, loin des arbres et des habitants et convient à une expérimentation de mise en œuvre d'enrobés dits solaires. Ces matériaux de dernière génération permettent à la voie de produire une partie de l'énergie dont elle a besoin et d'alimenter les usagers et les équipements à proximité. Un partenariat est d'ores et déjà en train de se mettre en place avec un groupe industriel pour réaliser l'un des premiers chantiers français de production d'énergie solaire par le revêtement routier.

Il s'agit également de supprimer deux discontinuités actuelles de l'itinéraire. Au niveau de Pantin, le réaménagement en cours de la centrale à béton Holcim permettra de libérer le quai où sera aménagée la piste cyclable, actuellement déviée sur près d'un kilomètre ; au niveau de Sevan et Villepinte, la piste cyclable sera aménagée en-dehors du parc de la Poudrerie, soumis à des horaires de fermeture. De plus, la mise en lumière de l'axe sera achevée, pour un confort et une sécurité optimaux des usagers, notamment au droit des points durs constitués par les passages sous les ouvrages d'art.

Une réflexion est à engager avec les acteurs du tourisme pour valoriser le riche patrimoine particulier traversé par le canal. Cela pourra se concrétiser par la mise en place de supports d'information faisant appel aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (type QR codes).

#### **b) Poursuivre les liaisons entre les parcs**

Sur la durée de ce plan, le Département se fixe pour objectif de renforcer la liaison cyclable initiée entre les parcs du territoire.

La réalisation d'un itinéraire cyclable continu comporte en effet des enjeux de déplacements à l'échelle du territoire de desserte d'équipements de loisirs et d'espaces verts départementaux, mais également des enjeux écologiques et paysagers.

Aujourd'hui, plus de 30 km d'itinéraire sont en projet. Les réalisations sur les communes de Tremblay-en-France, Livry-Gargan et Sevan seront notamment complétées dans le cadre de ce plan.

### **2.2. Faciliter les mobilités du quotidien à vélo**

#### **a) Renforcer le maillage des itinéraires cyclables**

Le Département développe chaque année son réseau d'itinéraires cyclables sur les rues départementales afin de créer des itinéraires continus, fiables et de longueurs conséquentes pour encourager la pratique cyclable sur le territoire pour des motifs de loisirs mais aussi pour les trajets domicile-travail. Une part significative de l'effort consenti par le Département dans le cadre de ce plan pour moderniser ses infrastructures portera donc non seulement sur la création d'itinéraires cyclables mais aussi sur la promotion de ce mode de déplacement.

Les programmes d'aménagements cyclables visent à poursuivre ce maillage soit par des opérations d'aménagements spécifiques soit par des opérations plus ponctuelles de connexions d'itinéraires avec les réseaux existants.

Des itinéraires d'envergure départementale sont nécessaires comme en attestent les résultats des dernières enquêtes relatives à la mobilité des ménages. Celle-ci passe de plus en plus par les modes actifs et en particulier le vélo.

Les axes de travail prioritaires du plan sont d'améliorer quantitativement et qualitativement l'offre en infrastructures cyclables par des trajets sécurisés, des itinéraires lisibles et jalonnés, tissant des liens avec les territoires.

### **b) Faciliter l'insertion et la circulation des cyclistes aux carrefours**

Les carrefours constituent des ruptures importantes et anxiogènes dans les cheminements cyclables. Le programme prévoit de traiter l'amélioration de la sécurité des mouvements des cyclistes aux carrefours par la mise en place d'aménagements spécifiques (sas vélos, renforcement de la lisibilité des traversées par du marquage vélos, signalétique, etc.).

Également, en application des nouvelles dispositions du Code de la rue facilitant la circulation des vélos en ville, l'autorisation de mouvements garantissant la sécurité réciproque des usagers pourra être mise en place sur des intersections adaptées.

## **2.3. Inscrire les projets routiers dans une pensée durable**

En termes de méthodologie, il est désormais nécessaire d'inscrire les réflexions du Département dans le temps, en intégrant des objectifs de développement durable. Appliquée aux infrastructures lourdes de déplacements, la problématique du développement durable et l'insertion des projets dans la transition énergétique supposent l'intégration de la notion de coût global des projets, c'est-à-dire la prise en compte non seulement des coûts d'investissement des projets, mais aussi leurs coûts de fonctionnement et même de déconstruction.

Les projets les plus importants et impactants sur le territoire seront appréhendés au travers de la problématique du cycle de vie de l'infrastructure sur le long terme pour que les choix d'aujourd'hui n'engagent pas de façon irréversible les choix de demain.

Cette réflexion intègre naturellement les thématiques liées au traitement des déchets de chantier et en particulier des déchets amiantés. Le Département, fortement impliqué sur ces thématiques, par exemple avec la réalisation d'un guide départemental des déchets de chantiers, veille au devenir et à la traçabilité de ses déchets et pourra s'engager sur la voie d'une charte d'engagement avec les acteurs du secteur des travaux publics.

## **2.4. Rénover les processus de travail : encourager les méthodes alternatives et durables**

#### **a) Renforcer nos pratiques existantes sur des matériaux durables qui apportent des améliorations**

Le Département expérimente depuis maintenant plusieurs années de nouveaux matériaux routiers qui inscrivent son action dans les objectifs de l'Agenda 21.

Les enrobés tièdes permettent à la fois la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des économies d'énergie lors de la production de l'enrobé, un meilleur confort pour les équipes réalisant des travaux et une réduction des émanations de fumées.

Les enrobés phoniques améliorent quant à eux significativement l'environnement sonore des espaces publics et chez les riverains des rues départementales.

Ces pratiques ont vocation à être renforcées et utilisées dès lors que des travaux se déroulent dans des secteurs densément urbanisés et habités et appropriés à ces matériaux.

#### **b) Expérimenter de nouvelles techniques routières**

Les acteurs de la profession et les organismes de recherche développent régulièrement de nouveaux produits. Le plan mobilités durables doit conduire le Département à la recherche de partenariats d'innovation ou de programmes spécifiques pour faire de notre territoire un lieu d'expérimentations et de développement de nouvelles technologies.

#### **c) Commander dans un plus grand respect de l'environnement**

Le Département s'est engagé dans une démarche de respect de l'environnement en intégrant une note environnementale dans le jugement des appels d'offres de travaux. De plus, le Département engage une réflexion autour de l'ouverture des marchés de travaux de voirie aux variantes environnementales pouvant proposer notamment des solutions de techniques de réemploi des matériaux et de valorisation de déchets pas exemple.

### **3. Moderniser notre patrimoine, l'adapter aux usages les plus quotidiens et renforcer la sécurité et développer des mesures innovantes pour le réseau**

La troisième ambition de ce plan est d'offrir à la fois des espaces publics et un niveau de service de qualité du réseau structurant à l'échelle du territoire. Les voies départementales doivent pouvoir favoriser toutes les mobilités et permettre des déplacements sécurisés.

#### **3.1. Rénover pour rendre plus sûr, accessible à tous, confortable et agréable**

Le plan mobilités durables offre l'opportunité de moderniser notre réseau de voirie mais également ses dépendances, lieux de vie et d'échanges quotidiens. Pour la durée du plan, il faudra agir là où les enjeux sont les plus saillants.

### **a) Rendre la voirie accessible à tous**

La modernisation de notre patrimoine s'adosse à une expertise et à une analyse fine de besoins en déplacements de tous les publics. Elle comprend toute action visant à rendre accessible le domaine public départemental et à favoriser les mobilités actives. La prise en compte des handicaps constitue ainsi l'une des préoccupations majeures de l'action départementale et se trouve au cœur des réflexions sur chaque aménagement.

L'équipement et la mise aux normes des traversées des voies départementales afin de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite se traduira notamment par l'abaissement systématique des trottoirs aux traversées, à l'équipement en potelets et en bandes d'éveil à la vigilance. La sonorisation des traversées pourra être envisagée en lien avec les villes sur les sites les plus fréquentés et, de manière expérimentale, les décomptes de temps d'attente pour les piétons.

### **b) Améliorer le niveau de service des transports en commun de surface**

Compte tenu de leur relative souplesse de mise en œuvre et d'adaptation, les lignes de bus ont pour fonction de répondre à des besoins de déplacements de natures très variées. De la desserte locale au rabattement sur des équipements publics ou des pôles de transports collectifs (métro, RER, Transilien), les bus constituent un maillon essentiel dans la chaîne de déplacements.

Afin de rendre le transport en commun plus performant et plus attractif, il est nécessaire de réaliser des aménagements permettant la fiabilisation de l'exploitation des lignes de bus. Dans le cadre de ce plan, le renforcement des actions de résorption des points durs bus est prévu.

La résorption des points durs constitue une démarche tout à fait inédite en Île-de-France, portée par le Département de la Seine-Saint-Denis, et pour laquelle un prix (Trophée de la mobilité) lui a été décerné. A partir d'une évaluation des actions menées dans le cadre des plans de déplacements urbains, le Département a proposé la définition d'un nouveau cadre d'intervention pour l'amélioration de la circulation des bus, plus souple et efficiente.

Cette approche conduit à la définition d'un programme pluriannuel d'études et de travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale permettant d'une part l'amélioration de la mobilité des usagers du réseau de bus et plus globalement sur le territoire de Seine-Saint-Denis, et, d'autre part, de fournir une réponse technique et politique à la hauteur des enjeux identifiés, vis-à-vis des partenaires institutionnels.

Les aménagements proposés consistent notamment à réaliser des sections de sites propres bus, à mettre en œuvre des systèmes de détection pour prioriser leur passage aux carrefours.

### **c) Promouvoir des comportements responsables des usagers**

Il convient de rappeler que le Département mène une politique volontariste en matière de sensibilisation et de formation aux enjeux de la route auprès de différents publics tels que les piétons, les jeunes de moins de 25 ans et les usagers de deux roues motorisés. La sécurisation des déplacements ne peut en effet reposer sur la seule qualité des infrastructures. Ainsi, il mobilise des agents qui vont à la rencontre des collégiens pour les sensibiliser aux bonnes pratiques de la rue. De plus, il apporte son soutien à des associations spécialisées dans la diffusion de ce message.

En complément de ces actions, le déploiement de radars pédagogiques est prévu sur des zones identifiées comme particulièrement accidentogènes.

### **3.2. Réhabiliter l'image du réseau départemental**

Cet objectif consiste à la fois à rendre toute sa lisibilité au réseau des rues départementales avec la renumérotation des anciennes voies nationales et à engager ou maintenir un partenariat avec les collectivités locales et les services de l'État sur la problématique de la propreté aux abords des voies.

### **3.3 Développer la connaissance du patrimoine et améliorer les conditions d'intervention des agents en charge de l'entretien du réseau**

#### **a) Compléter la connaissance de notre patrimoine**

Les années 2016 à 2018 seront consacrées au développement et à la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) routier permettant de disposer de données actualisées sur l'état du patrimoine routier et à la mise en place d'un outil de patrouillage venant abonder l'information travaillée parallèlement dans le cadre du SIG.

#### **b) Améliorer des conditions d'intervention des agents de l'exploitation de la voirie**

Cet objectif concerne les agents départementaux en charge de la surveillance et de l'entretien de la route. Il consiste à poursuivre un plan de formation exigeant, en matière de prévention des risques professionnels (physiques et juridiques) et en termes de formation à la réalisation des interventions sur le réseau dans l'objectif de réduire les risques et accidents usagers / agents.

#### **c) Mettre en œuvre des procédés durables**

Le Département s'est engagé dans la mise en œuvre de procédés de traitement soucieux de l'environnement avec notamment l'abandon des produits phytosanitaires pour l'entretien des fossés et accotements, l'utilisation raisonnée du sel de déneigement, la mise en place d'une politique durable de plantations d'alignement.

Ces réflexions et méthodes seront déployées autant que possible à toutes les sphères d'activité de nos agents de terrain, en lien avec les acteurs de la prévention santé et sécurité du Département.

### **3.4. Développer des mesures innovantes et dynamiques d'exploitation du réseau par le déploiement et le développement des potentialités technologiques offertes par Gerfaut 2**

#### **a) Mettre en œuvre des fonctionnalités innovantes de Gerfaut 2**

Le système Gerfaut 2 permet la régulation de carrefours tricolores. Un réseau de capteurs de trafic et de vidéo-traffic assure une connaissance des conditions de déplacement. Par ailleurs, des panneaux d'information dynamique sont déployés au profit des usagers de la voirie. L'exploitation de l'ensemble de ces dispositifs vise à proposer des actions de régulation de plus en plus adaptées aux conditions réelles de circulation tout en favorisant la régularité des transports collectifs.

A compter de 2017, cet outil de régulation permettra d'accentuer les possibilités d'amélioration de gestion des déplacements, la fluidification des zones congestionnées et l'optimisation de la régularité des transports collectifs (fiabilisation des temps de parcours).

### **b) Intégrer le concept de route évolutive**

L'analyse de la répartition du trafic sur le réseau sur l'ensemble de la journée met en évidence une problématique forte liée au trafic pendulaire à laquelle les aménagements actuels ne permettent pas de répondre pleinement.

Il est proposé d'expérimenter la mise en place d'une régulation du nombre de voies sur les grands axes les plus fréquentés du département en vue d'améliorer la gestion des flux pendulaires.

L'allocation dynamique de voies permettrait d'affecter sur une voirie, selon les conditions d'écoulement, une partie du réseau routier à une classe de véhicules jugée prioritaire (comme les transports en commun par exemple).

### **c) Partager des données départementales sur une plate-forme multimodale pour une meilleure information aux usagers**

Les usages en termes de déplacements évoluent notamment avec le développement des technologies numériques et l'accès à de nouveaux outils d'information et de communication. Les perspectives d'évolutions actuelles concernent une meilleure prise en compte de la palette des modes de transport (comme le covoiturage, l'autopartage, etc.), l'amélioration des données sur les contraintes de circulation sur les réseaux et l'insertion de nouveaux critères de choix d'itinéraires tels que le coût, le bilan carbone, l'accessibilité du cheminement ou la qualité de l'environnement.

Dans ce cadre, le Département contribuera à l'alimentation, par des données de circulation, de plates-formes multimodales émergentes pour diversifier les sources d'information pour les opérateurs économiques du domaine des transports et déplacements. Il s'agira de mettre à disposition les données circulation et temps de trajet captées par le poste de circulation du Département dans le cadre d'un partenariat initié avec l'IFSTTAR (Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux, organisme affilié à l'école nationale des ponts et chaussées). Ces données permettront d'alimenter un outil intégrateur des conditions et prévisions de circulation sur notre territoire. L'objectif est de permettre à tout usager de d'accéder de manière ergonomique, sur son smart-phone, à des informations lui permettant de choisir le meilleur mode de déplacement pour réaliser son trajet.

Pour le développement de cet outil, le Département pourra inciter l'émergence d'une application d'aide au choix modal (comment se déplacer au mieux d'un point A à B ? par quel mode ?...) en favorisant le développement de partenariats avec des start-up par exemple, par le biais d'appels à projets ou à idées éventuels. Cette démarche reste inédite à l'échelle d'un territoire aussi vaste que le nôtre.

-----oOo-----



**Annexe 1a au Plan mobilités durables : Liste des opérations  
Enveloppe prévisionnelle des travaux en k€**

Programme	Description	COMMUNE	N°EX - RN RD	Nom de la voie	Commençant	Finissant	Enveloppe prévisionnelle	Type d'intervention
Aménagements pour transports en commun	Mise en place de système de détection des bus aux carrefours	Aubervilliers	RD 20	avenue de la République	ex-RN 2	ex-RN 301	100	Travaux
Aménagements pour transports en commun	Création d'un couloir bus pour améliorer l'insertion	Aulnay-sous-Bois	RD 40	boulevard André Citroën	ex-RN 370	A3	400	Travaux
Aménagements pour transports en commun	Mise en place de système de détection des bus aux carrefours	Bobigny	ex-RN 186	avenue Paul Vaillant Couturier	Promenade Jean Rostand	RD 40	25	Travaux
Aménagements pour transports en commun	Mise en place de système de détection des bus aux carrefours	Département					125	Travaux
Aménagements pour transports en commun	Création d'un couloir bus pour améliorer l'insertion	Montfermeil	RD 117	boulevard de l'Europe	giratoire	limite Chelles	50	Travaux
Aménagements pour transports en commun	Mise en place de système de détection des bus aux carrefours	Pierrefitte	ex-RN 301	Pont des Montains	rue Armand Brette	rue Babeuf	100	Travaux
Etablissement scolaire	Aménagement aux abords d'un établissement scolaire	Aubervilliers	RD 20	rue du Landy	rue Henri Barbusse	rue André Karman	300	Travaux
Etablissement scolaire	Aménagement aux abords d'un établissement scolaire	Bagnolet	RD 37	avenue de la République	avenue Galiéni	avenue Robespierre	250	Travaux
Etablissement scolaire	Aménagement aux abords d'un établissement scolaire	Bobigny	RD 40	rue Pierre Sépard	giratoire Hotel de ville	rue Raspail	250	Travaux
Etablissement scolaire	Aménagement aux abords d'un établissement scolaire	Bobigny	RD 30	avenue Edouard Vaillant	Place Saint Just	allée Gabrielle	250	Travaux
Etablissement scolaire	Aménagement aux abords d'un établissement scolaire	Bondy	RD 41	route d'Aulnay	avenue Max Dormoy	avenue Clara Grandet	300	Travaux
Etablissement scolaire	Aménagement aux abords d'un établissement scolaire	Clichy-sous-bois	ex RN 370	avenue de Sévigné	rue des Prés	rue Marcel Paul	250	Travaux
Etablissement scolaire	Aménagement aux abords d'un établissement scolaire	Dugny	RD 114	rue Albert Chardavoine	rue Henri et Laetitia Tredez	avenue du Général de Gaulle	250	Travaux
Etablissement scolaire	Aménagement aux abords d'un établissement scolaire	Epinay-sur-Seine	ex-RN 14	avenue de Lattre de Tassigny	avenue salvador Allende	rue de Saint Gratien	250	Travaux
Etablissement scolaire	Aménagement aux abords d'un établissement scolaire	La Courneuve	ex RN 186	avenue Jean Jaures	carrefour 8 mai 1945	rue Jean Jacques Rousseau	325	Travaux
Etablissement scolaire	Aménagement aux abords d'un établissement scolaire	La Courneuve	ex RN 2	avenue Paul Vaillant Couturier	A86	rue Rateau	150	Travaux
Etablissement scolaire	Aménagement aux abords d'un établissement scolaire	Le Blanc-Mesnil	RD 41	avenue Arsitide Briand	rue du Capitaine Dreyfus	rue de la Victoire	50	Travaux
Etablissement scolaire	Aménagement aux abords d'un établissement scolaire	Le Raincy	RD 116	avenue de Livry	rond-point Thiers	Allée des Bosquets	200	Travaux
Etablissement scolaire	Aménagement aux abords d'un établissement scolaire	Les Lilas	RD 20	boulevard Jean Jaurès	rue Président Robert Schuman	rue Guynemer	40	Travaux
Etablissement scolaire	Aménagement aux abords d'un établissement scolaire	Les Pavillons-sous-Bois	RD 10	avenue Albert Thomas, avenue Eugène Fischer	Allée de Montmartre	avenue Eugène Fisher	300	Travaux
Etablissement scolaire	Aménagement aux abords d'un établissement scolaire	Montfermeil	RD 117	avenue Jean Jaurès	Avenue des Tulipes	Avenue des Pinsons	300	Travaux
Etablissement scolaire	Aménagement aux abords d'un établissement scolaire	Montreuil	RD 20	Place du Général de Gaulle	Place du Général de Gaulle	rue Jean Lolive	400	Travaux
Etablissement scolaire	Aménagement aux abords d'un établissement scolaire	Neuilly-sur-Marne	ex-RN 370	rue Paul et Camille Thomoux	rue Joliot Curie	rue du 19 mai 1962	300	Travaux
Etablissement scolaire	Aménagement aux abords d'un établissement scolaire	Noisy-le-Grand	RD 330	boulevard du Mont d'Est			250	Travaux
Etablissement scolaire	Aménagement aux abords d'un établissement scolaire	Noisy-le-Sec	RD 116	rue de Montreuil à Claye	rue de Brément	rue des Carrouges	200	Travaux
Etablissement scolaire	Aménagement aux abords d'un établissement scolaire	Sevran	ex-RN 370	avenue John Fitzgerald Kennedy	rue du Préfet Chaleil	Allée Cézanne	200	Travaux
Etablissement scolaire	Aménagement aux abords d'un établissement scolaire	Villemomble	ex-RN 302	Grande rue	Rue de Neuilly	rue Beaussire	30	Travaux
Etablissement scolaire	Aménagement aux abords d'un établissement scolaire	Villepinte	RD 115	boulevard Robert Ballanger	avenue Emile Dambel	rue Guy Mousset	350	Travaux
Etudes prospectives		Aubervilliers	ex-RN 2	avenue Jean Jaurès	Gendarmerie	RD 27	100	Etudes
Etudes prospectives	Etude de requalification	Aubervilliers	RD 20	avenue de la République	ex-RN 2	ex-RN 301	150	Etudes
Etudes prospectives	Etude de requalification à proximité de la gare du Grand Paris	Aulnay-sous-Bois	ex-RN 2	boulevard Marc Chagall rue Paul Cézanne	ex-RN 370	rue Auguste Renoir	150	Etudes
Etudes prospectives	Etude de requalification	Bobigny	RD 115	avenue Henri Barbusse	RD 27	Giratoire Normandie Niémen	150	Etudes
Etudes prospectives	Etude de requalification à proximité de la gare du Grand Paris	Bobigny	RD 40	avenue du président Salvador Allende	boulevard Lénine	rue du Chemin vert	150	Etudes
Etudes prospectives	Etude de comblement du PSGR du Cygne d'Enghien	Epinay-sur-Seine	ex-RN 14	avenue Joffre	rue Pierre Lefèvre	limite communale	150	Etudes
Etudes prospectives	Etude d'accès Georges Valbon Marville	La Courneuve	ex-RN 301	avenue Roger Salengro			150	Etudes

**Annexe 1a au Plan mobilités durables : Liste des opérations  
Enveloppe prévisionnelle des travaux en k€**

Programme	Description	COMMUNE	N°EX - RN RD	Nom de la voie	Commençant	Finissant	Enveloppe prévisionnelle	Type d'intervention
Etudes prospectives		La Courneuve	RD 114	rue Raspail			50	Etudes
Etudes prospectives	Création d'une zone 30	Le Raincy	RD 117	avenue Thiers	Collège Jean-Baptiste Corot	T4	70	Etudes
Etudes prospectives	Accompagnement de la ville dans la requalification	Montreuil	RD 41				150	Etudes
Etudes prospectives	Etude de requalification	Montreuil	RD 37	avenue Gabriel Péri			150	Etudes
Etudes prospectives	Accompagnement de la ville dans la requalification de la place Jacques Duclos	Montreuil	ex-RN 302, RD 37, RD 20	Place Jacques Duclos	Place Jacques Duclos	Place Jacques Duclos	150	Etudes
Etudes prospectives		Neuilly-Plaisance	RD 30	avenue du Maréchal Foch	avenue Geoge Clémenceau	avenue Carnot	70	Etudes
Etudes prospectives	Requalification de la voie devant le centre commercial Rosny2 et suppression de l'autopont	Rosny-sous-Bois	ex-RN 186	avenue du Général de Gaulle	RD 116	ex-RN 302	150	Etudes
Etudes prospectives	Etude de requalification	Stains	RD 29	avenue de Stalingrad			150	Etudes
Etudes prospectives		Vaujours					150	Etudes
Etudes prospectives	Etude de requalification	Villetaneuse	RD 25				150	Etudes
Accompagnement des grands projets urbains	Requalification de la voie	Aubervilliers	ex-RN 2	avenue Jean Jaurès	rue des Presles	Gendarmerie	2000	Travaux
Accompagnement des grands projets urbains	Requalification de la voie	Bagnole	RD 38	avenue Galliéni	RD 37	B périphérique	1200	Travaux
Accompagnement des grands projets urbains	Requalification de la voie	Bobigny	RD 115	avenue Henri Barbusse	Chemin des Vignes	RD 27	100	Etudes et travaux éventuels
Accompagnement des grands projets urbains	Requalification de la voie	Bondy	RD 41	route d'Aulnay, avenue Henri Varagnat	avenue Max Dormoy	RD 78	100	Etudes et travaux éventuels
Accompagnement des grands projets urbains	Requalification de la voie	Clichy-sous-Bois	ex-RN 403	boulevard Gagarine			100	Etudes et travaux éventuels
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Suppression d'une discontinuité cyclable	Département	Canal Ourcq	HOLCIM	Pantin	limite avec Bobigny	1400	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Suppression d'une discontinuité cyclable	Département	Canal Ourcq	Parc de la Poudrerie	parc de la Poudrerie	parc de la Poudrerie	1100	Travaux
Accompagnement des grands projets urbains	Requalification de la voie	Ile-Saint-Denis	RD 20	boulevard Marcel Paul	quai Châtelier	quai de l'aéroplane	100	Etudes et travaux éventuels
Accompagnement des grands projets urbains	Requalification de la voie	La Courneuve	ex-RN 2	avenue Paul Vaillant Couturier	rue Rateau	A 86	100	Etudes et travaux éventuels
Accompagnement des grands projets urbains	Requalification de la voie	La Courneuve	ex-RN 301, ex-RN 186, RD 30	carrefour des 6 routes	Carrefour des 6 routes	Carrefour des 6 routes	100	Etudes et travaux éventuels
Accompagnement des grands projets urbains	Requalification de la voie	Le Blanc-Mesnil	ex-RN 2	avenue Descartes	carrefour Cosmonotes	pont A1	100	Etudes et travaux éventuels
Accompagnement des grands projets urbains	Requalification de la voie	Le Bourget	RD 32	rue Anizan Cavillon			1200	Travaux
Accompagnement des grands projets urbains	Requalification de la voie	Le Bourget	RD 30	avenue Jean Jaurès			100	Etudes et travaux éventuels
Accompagnement des grands projets urbains	Aménagement du carrefour en lien avec le projet TZen3	Les Pavillons-sous-Bois	ex-RN 3 et RD 117	carrefour des pavillons de chasse	carrefour des pavillons de chasse	carrefour des pavillons de chasse	600	Travaux
Accompagnement des grands projets urbains	Requalification de la voie	Montreuil	ex-RN 302	rue de Paris			800	Travaux
Accompagnement des grands projets urbains	Requalification de la voie	Montreuil	RD 37	boulevard de Chanzy	rue des sorins	limite communale	1500	Travaux
Accompagnement des grands projets urbains	Etude du carrefour Resistance et Aménagement cyclable entre RN370 et RD30	Neuilly-sur-Marne	ex-RN 34	avenue du Général de Gaulle	RD 30	ex-RN 370	450	Travaux
Accompagnement des grands projets urbains	Aménagement de deux carrefours	Noisy-le-Grand	ex-RN 370	route de Neuilly	rue René Navier	rue de la Varenne	1000	Travaux
Accompagnement des grands projets urbains	Requalification de la voie	Pantin	ex-RN 2	avenue Jean Jaurès	rue des Presles	Gendarmerie	2000	Travaux
Accompagnement des grands projets urbains	Requalification de la voie	Pantin	RD 115	avenue du général Leclerc	rue Delizy	limite communale	100	Etudes et travaux éventuels
Accompagnement des grands projets urbains	Requalification de la voie	Pierrefitte	ex-RN 301	Charles De-Gaulle	ex-RN 1	place du Général Leclerc	1300	Travaux
Accompagnement des grands projets urbains	Requalification de la voie	Romainville	RD 117	avenue Lénine avenue Paul Vaillant Couturier	rue Vassou	rue de Paris	800	Travaux
Accompagnement des grands projets urbains	Requalification de la voie Tranche 2	Saint-Denis	ex-RN 401	avenue du Docteur Lamaze avenue Marcel Cachin	rue du docteur Delafontaine	rue de la ferme	80	Etudes et travaux éventuels
Accompagnement des grands projets urbains	Requalification de la voie Tranche 1	Saint-Ouen	RD 410	avenue Jean Jaurès	place de la république	limite communale	1000	Travaux
Accompagnement des grands projets urbains	Requalification de la voie	Sevran	RD 44	avenue Henri Barbusse	Canal Ourcq	limite communale	100	Etudes et travaux éventuels

**Annexe 1a au Plan mobilités durables : Liste des opérations  
Enveloppe prévisionnelle des travaux en k€**

Programme	Description	COMMUNE	N°EX - RN RD	Nom de la voie	Commençant	Finissant	Enveloppe prévisionnelle	Type d'intervention
Accompagnement des grands projets urbains	Requalification de la voie	Stains	ex-RN 301	boulevard Maxime Gorki	Entrée du parc George Valbon	Centre ville	50	Etudes et travaux éventuels
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Trottoir	Aulnay-sous-Bois	ex-RN 370	boulevard Kennedy	Giratoire Schuman	RD 44	400	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Trottoir	Bondy	ex-RN 186	avenue de Rosny	rue du Potager	rue Baudin	450	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Trottoir	Coubron	RD 136	avenue Jean Jaurès	carrefour Salengro	carrefour Salengro	160	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Trottoir	Drancy	RD 115	avenue Henri Barbusse	rue Charles Gide	limite de Bobigny	370	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Trottoir	Epinay-sur-Seine	ex-RN 14	avenue de Lattre de tassigny	rue de Fitzelin	avenue Joffre	100	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Trottoir	Gagny	ex-RN 302	avenue Paul Vaillant Couturier	pont SNCF	Neuilly Marne	60	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Trottoir	Gournay	RD 104	avenue des Princes	77 avenue des princes	avenue Aristide Briand	60	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Trottoir	Les Lilas	RD 20 A	avenue Pasteur	rue des Bruyères	rue des Frères Flavien (limite Paris)	220	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Trottoir	Montfermeil	RD 117	avenue Jean Jaurès	allée de Gagny	avenue Daniel Perdrigé	250	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Trottoir	Neuilly-sur-Marne	ex-RN 302	avenue Paul Vaillant Couturier	ITRS IDF	avenue Jean Stephan	250	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Trottoir	Neuilly-sur-Marne	ex-RN 34	avenue Jean Jaurès	avenue Jean Stephan	Parc Haute Ile	150	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Trottoir	Noisy-le-Grand	ex-RN 370	rue Cossoneau	route de Gournay	limite départementale	300	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Trottoir	Romainville	RD 116	avenue Gaston Roussel			200	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Trottoir	Sevran	ex-RN 370	avenue John Fitzgerald Kennedy	rue Pierre Brossolette	RD 44	500	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Trottoir	Stains	RD 26	avenue Jules Guesde	rue des huailles	limite communale	250	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Trottoir	Tremblay en France	RD 40	avenue de la résistance	rue Léon blum	limite communale avec Villepinte	600	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Trottoir	Villemomble	RD 116	avenue Laennec			80	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Trottoir	Villepinte	RD 40	avenue Georges Clémenceau	avenue du rêve	RD 115	300	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Vélo	Bagnolet	RD 20	avenue de Stalingrad	rue Girardot	A3	30	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Vélo	Bagnolet	RD 20 A	avenue Gambetta	150 avenue Gambetta	rue Adélaïde Lahaye	400	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Vélo	Bobigny	ex-RN 186	avenue Paul Vaillant Couturier	giratoire préfecture	giratoire repiquet	170	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Vélo	Bobigny	RD 27	avenue de la Division Leclerc	rue Racine	rue Benoit Frachon	500	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Vélo	Bobigny	RD 40	avenue Jean Jaurès	giratoire de Gaulle	ex-RN 3	50	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Vélo	Bondy	Canal Ourcq	Canal Ourcq	passerelle	port	70	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Vélo	Clichy-sous-Bois	ex-RN 370	allée de Gagny	rue Maurice Audin	Carrefour des 7 îles	600	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Vélo	Clichy-sous-Bois	ex-RN 403	boulevard Gagarine	Collège Louise Michel	Carrefour F Ladrette	800	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Vélo	Drancy	RD 30	avenue Marceau			50	Etudes
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Vélo	Epinay-sur-Seine	ex-RN 14	avenue de Lattre de tassigny	T8	avenue Joffre	480	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Vélo	Epinay-sur-Seine	ex-RN 310	avenue du 18 Juin	T8	Parc de l'Ile-Saint-Denis	440	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Vélo	Gagny	ex-RN 302	avenue du Président Pompidou, rue Jules Guesde, rue Vaillant Couturier	rue Aristide Briand	rue de la mare	120	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Vélo	Ile-Saint-Denis	RD 1 bis	quai Châtelier	RD 20	ex-RN 186	170	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Vélo	La Courneuve	ex-RN 186	avenue Jean Jaurès avenue Lénine rue de Stalindrad	rue Corneille	rond-point de l'Abbé Grégoire	300	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Vélo	Le Pré-Saint-Gervais	RD 35 bis	rue Gabriel Péri	Paris	rue Michelet	300	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Vélo	Le Raincy	RD 117	allée de Montfermeil	rond-point Montfermeil	rond-point des Limites	50	Travaux

**Annexe 1a au Plan mobilités durables : Liste des opérations  
Enveloppe prévisionnelle des travaux en k€**

Programme	Description	COMMUNE	N°EX - RN RD	Nom de la voie	Commençant	Finissant	Enveloppe prévisionnelle	Type d'intervention
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Vélo	Les Lilas	RD 20	avenue du Maréchal Juin	boulevard de la Liberté	RD 20 a	120	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Vélo	Livry-Gargan	ex-RN 370	boulevard Jean Jaurès	ex-RN 3	canal de l'Ourcq	700	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Vélo	Noisy-le-Grand	ex-RN 370	boulevard Paul Pambrun	Hôtel de ville	limite départementale	50	Etudes
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Vélo	Rosny-sous-Bois	RD 30	rue Général Leclerc	ex RN 302	ex RN 186	250	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Vélo	Saint-Denis	ex-RN 186	route de la Courneuve, rue de Saint-Denis	carrefour des 6 routes	rue Voltaire	40	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Vélo	Saint-Denis	ex-RN 214	avenue du Colonel Fabien	T5	T8	260	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Vélo	Saint-Denis	RD 14	boulevard de la Libération	rue de la Révolte	carrefour Pleyel	90	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Vélo	Saint-Denis	RD 20	rue du Landy	Rue des cheminots	rue du chemin de fer	200	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Vélo	Villetaneuse	RD 25	rue Jean Baptiste Clément	accès université	Gare TN et T8	500	Travaux
Régulation du trafic et SLT	Optimisation de la circulation à l'aide des données de trafic	Département					1000	Etudes
Accompagnement des grands projets urbains	Utilisation de matériaux de dernière génération	Département					850	Travaux
Accompagnement des grands projets urbains	Utilisation de matériaux de dernière génération	Département	Canal Ourcq	Enrobé photovoltaïque			150	Travaux
Sécurité routière	Campagne de reprise du marquage axial	Département					1000	Travaux
Sécurité routière	Acquisition et installation de radars pédagogiques	Département					75	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Amélioration des traversées des carrefours et expérimentations pour les piétons	Département					1000	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Amélioration de l'insertion des cyclistes aux carrefours (sas-vélo)	Département					500	Travaux
Jalonnement	Amélioration de la lisibilité du réseau de voiries	Département					800	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Ligne des parcs	Département		Ligne des parcs			1200	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Ligne des parcs	Département		Ligne des parcs - traversée de la RD 129			300	Travaux
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Ligne des parcs	Département		Ligne des parcs - ex-RN2 jusqu'à Schumann			1500	Travaux
	Création d'outils pour une meilleure connaissance du patrimoine viaire	Département					100	Etudes
Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux	Incitation à la pratique du vélo	Département					200	Etudes
	Reste à programmer	Département					4170	
<b>TOTAL</b>							<b>50000</b>	

**Annexe 1b au Plan mobilités durables : synthèse**

		Item	Montant pour le plan
Accompagner les projets structurants du territoire et des mutations urbaines	A1	Travailler à une vision prospective à l'échelle globale du territoire Les études préopérationnels de projets d'accompagnement	
	A1.1	Aubervilliers - ex-RN 2 - avenue Jean Jaurès	100 000 €
	A1.2	Aubervilliers - RD 20 - avenue de la République	150 000 €
	A1.3	Aulnay-sous-Bois - ex-RN 2 - boulevard Marc Chagall et rue Paul Cézanne	150 000 €
	A1.4	Bobigny - RD 115 - avenue Henri Barbusse	150 000 €
	A1.5	Bobigny - RD 40 - avenue du président Salvador Allende	150 000 €
	A1.6	Epinay-sur-Seine - ex-RN 14 - avenue Joffre	150 000 €
	A1.7	La Courneuve - ex-RN 301 - avenue Roger Salengro	150 000 €
	A1.8	La Courneuve - RD 114 - rue Raspail	50 000 €
	A1.9	Le Raincy - RD 117 - avenue Thiers	70 000 €
	A1.10	Montreuil - RD 41	150 000 €
	A1.11	Montreuil - RD 37 - avenue Gabriel Péri	150 000 €
	A1.12	Montreuil - ex-RN 302, RD 37, RD 20 - Place Jacques Duclos	150 000 €
	A1.13	Neuilly-Plaisance - RD 30 - avenue du Maréchal Foch	70 000 €
	A1.14	Rosny-sous-Bois - ex-RN 186 - avenue du Général de Gaulle	150 000 €
	A1.15	Stains - RD 29 - avenue de Stalingrad	150 000 €
	A1.16	Vaujours - RD 44	150 000 €
	A1.17	Villetaneuse - RD 25	150 000 €
	A2	L'accompagnement des opérations d'aménagements - travaux	
	A2.1	Aubervilliers et Pantin - ex-RN 2 - avenue Jean Jaurès	4 000 000 €
	A2.2	Bagnolet - RD 38 - avenue Galliéni	1 200 000 €
	A2.3	Le Bourget - RD 32 - rue Anizan Cavillon	1 200 000 €
	A2.4	Les Pavillons-sous-Bois - ex-RN 3 et RD 117 - carrefour des pavillons de chasse	600 000 €
	A2.5	Montreuil - ex-RN 302 - rue de Paris	800 000 €
	A2.6	Montreuil - RD 37 - boulevard de Chanzy	1 500 000 €
	A2.7	Neuilly-sur-Marne - ex-RN 34 - avenue du Général de Gaulle	450 000 €
	A2.8	Noisy-le-Grand - ex-RN 370 - route de Neuilly	1 000 000 €
	A2.9	Pierrefitte - ex-RN 301 - Charles De-Gaulle	1 300 000 €
	A2.10	Romainville - RD 117 - avenue Lénine, avenue Paul Vaillant Couturier	800 000 €
	A2.11	Saint-Ouen - RD 410 - avenue Jean Jaurès	1 000 000 €
	A3	L'accompagnement des opérations d'aménagements - études	
	A3.1	Bobigny - RD 115 - avenue Henri Barbusse	100 000 €
	A3.2	Bondy - RD 41 - route d'Aulnay, avenue Henri Varagnat	100 000 €
	A3.3	Clichy-sous-Bois - ex-RN 403 - boulevard Gagarine	100 000 €
	A3.4	Ile-Saint-Denis - RD 20 - boulevard Marcel Paul	100 000 €
	A3.5	La Courneuve - ex-RN 2 - avenue Paul Vaillant Couturier	100 000 €
	A3.6	La Courneuve - ex-RN 301, ex-RN 186, RD 30 - carrefour des 6 routes	100 000 €
	A3.7	Le Blanc-Mesnil - ex-RN 2 - avenue Descartes	100 000 €
	A3.8	Le Bourget - RD 30 - avenue Jean Jaurès	100 000 €
	A3.9	Pantin - RD 115 - avenue du général Leclerc	100 000 €
	A3.10	Saint-Denis - ex-RN 401 - avenue du Docteur Lamaze, avenue Marcel Cachin	80 000 €
	A3.11	Sevran - RD 44 - avenue Henri Barbusse	100 000 €
	A3.12	Stains - ex-RN 301 - boulevard Maxime Gorki	50 000 €
A4	Accompagner la dynamique démographique du territoire Aménagement à proximité des collèges	5 195 000 €	
Renforcer l'offre en déplacements alternatifs à la voiture	B1	Trottoir	4 700 000 €
	B2	Favoriser l'émergence d'axes structurants à l'échelle du territoire dédiés aux modes actifs	
	B2.1	Aménagements cyclables - Ligne des parcs	3 000 000 €
	B2.2	Aménagements cyclables - Ourcq - Pourdrerie	1 100 000 €
	B2.3	Aménagements cyclables - Ourcq - HOLCIM	1 400 000 €
	B3	Faciliter les mobilités du quotidien à vélo	
	B3.1	Le renforcement du maillage des itinéraires cyclables	6 740 000 €
B3.2	Améliorer l'insertion et la circulation des cyclistes aux carrefours SAS vélo et cédez le passage au feu	500 000 €	
B3.3	Accompagnement de la politique cyclable	200 000 €	
Moderniser notre patrimoine et développer des mesures innovantes	C1	L'accès à la voirie pour tous	1 000 000 €
	C2	Opérations de marquage sur autres RD "sécurité"	1 000 000 €
	C3	L'amélioration du niveau de service des transports en commun de surface	800 000 €
	C4	Installation de radars pédagogiques mobiles	75 000 €
	C5	Matériaux - Renforcer nos pratiques existantes et expérimenter	1 000 000 €
	C6	Commande publique : clauses sociales et environnementales	0 €
	C7	Re-numérotation des ex-RN	800 000 €
	C8	Développer la connaissance du patrimoine et améliorer les conditions d'intervention des agents en charge de l'entretien du réseau	100 000 €
	C1.1	Mise en place d'un SIG routier	
	C1.2	Amélioration des conditions d'intervention des agents d'exploitation	
C1.3	Procédés durables de traitement des accotements de voirie		
C9	Développer des mesures innovantes et dynamiques d'exploitation du réseau par le déploiement et le développement des potentialités technologiques offertes par Gerfaut 2	1 000 000 €	
C2.1	Optimisation dynamique des espaces circulables		
C2.2	Installation de PMV		
D	Reste à programmer	4 170 000 €	
		<b>TOTAL</b>	<b>50 000 000 €</b>



## Annexe 1c au Plan mobilités durables : Fiches actions

1. La mutation de l'ex-RN 2
2. Les études prospectives
3. Les travaux d'accompagnement des mutations
4. Les études d'accompagnement des mutations
5. La sécurisation des cheminements à proximité des établissements scolaires
6. Rénover les trottoirs du réseau départemental
7. Le canal de l'Ourcq
8. La ligne des parcs
9. Renforcer le maillage d'itinéraires cyclables
10. Une meilleure prise en compte des cyclistes aux carrefours
11. Accompagner le développement des usages du vélo
12. Expérimenter des matériaux innovants
13. Rendre la voirie accessible à tous
14. Améliorer la circulation des transports en commun de surface
15. Développer des mesures innovantes et dynamiques d'exploitation du réseau

## 1. LA MUTATION DE L'EX-RN 2

Contexte	<p>L'ex RN 2 est un axe structurant constitué d'une radiale assurant la liaison entre le secteur de l'aéroport du Bourget et Paris et une tangentielle reliant ce même secteur du Bourget à l'A 104 en desservant les secteurs du sud de Roissy (Le Blanc-Mesnil, Aulnay-sous-Bois, Sevran, Villepinte).</p> <p>Les fonctions de l'axe sont donc multiples et ses configurations physiques assez hétérogènes, notamment dans sa partie tangentielle. Néanmoins, son caractère structurant est indéniable d'un point de vue général en termes de circulation routière compte tenu de sa connectivité au réseau magistral (A 86 ; A1 ; A3 ; A 104), de sa desserte de secteurs générateurs de trafic, notamment PL, et d'équipements majeurs (aéroport du Bourget, parc international des expositions). Il assure également une fonction de desserte de pôles de transport qui va se renforcer avec la mise en services de 5 nouvelles gare du Grand Paris Express.</p> <p>L'axe s'inscrit aussi dans un tissu urbain contrasté et se présente comme un boulevard urbain en zone dense avec toutes les fonctions que cela recouvre en termes de déplacements (bus, modes doux) et de fonctionnalités (activités riveraines, commerces et équipements de proximité) et d'enjeux (sécurité routière, partage de la voirie, marchabilité...).</p>
Objectif	Les enjeux prioritaires pour les sections concernées par le Plan mobilités durables sont la résorption des points noirs d'accidentologie, l'amélioration de la qualité des espaces publics et des cheminements pour les modes actifs, et la mise en adéquation de l'axe avec les milieux urbains traversés.
Réfèrent	DVD/SDPR/ Mission maîtrise d'ouvrage stratégique
MOE	DVD/ Services de maîtrise d'œuvre
Localisation	<p>Secteur 1 : avenue Jean Jaurès à Aubervilliers et Pantin, de la rue des Presles à la gendarmerie. Travaux de requalification de 4 000 000 €</p> <p>Secteur 2 : avenue Paul Vaillant Couturier à La Courneuve, de la rue Rateau à l'A86. Etudes de requalification de 100 000 €</p> <p>Secteur 3 : avenue Descartes au Blanc-Mesnil, du carrefour des Cosmonautes au pont de l'A1. Etudes de requalification de 100 000 €</p>
Evaluation	
Montant	4 200 000 €
Date prévue de réalisation	A partir de 2018

## 2. MENER DES ETUDES PROSPECTIVES ET DEFINIR LES BESOINS POUR LES ANNEES A VENIR

Contexte	<p>La mutation de certains axes départementaux doit être envisagée à moyen terme. Dès à présent, le Département peut définir les éléments de programme nécessaires à la requalification de ces axes.</p> <p>Ces études seront menées en collaboration avec les acteurs locaux (communes, établissement public territorial).</p>	
Objectif	Préparer des études d'avant-projet (AVP) pour chaque opération	
Référent	DVD/SDPR/ Bureau des études de déplacements	
MOE	DVD/ Services de maîtrise d'œuvre	
Localisation	<b>Secteur</b>	<b>Montant prévu en €</b>
	Aubervilliers - ex-RN 2 - avenue Jean Jaurès	100 000 €
	Aubervilliers - RD 20 - avenue de la République	150 000 €
	Aulnay-sous-Bois - ex-RN 2 - boulevard Marc Chagall et rue Paul Cézanne	150 000 €
	Bobigny - RD 115 - avenue Henri Barbusse	150 000 €
	Bobigny - RD 40 - avenue du président Salvador Allende	150 000 €
	Epinay-sur-Seine - ex-RN 14 - avenue Joffre	150 000 €
	La Courneuve - ex-RN 301 - avenue Roger Salengro	150 000 €
	La Courneuve - RD 114 - rue Raspail	50 000 €
	Le Raincy - RD 117 - avenue Thiers	70 000 €
	Montreuil - RD 41	150 000 €
	Montreuil - RD 37 - avenue Gabriel Péri	150 000 €
	Montreuil - ex-RN 302, RD 37, RD 20 - Place Jacques Duclos	150 000 €
	Neuilly-Plaisance - RD 30 - avenue du Maréchal Foch	70 000 €
	Rosny-sous-Bois - ex-RN 186 - avenue du Général de Gaulle	150 000 €
	Stains - RD 29 - avenue de Stalingrad	150 000 €
Vaujours - RD 44	150 000 €	
Villetaneuse - RD 25	150 000 €	
Evaluation		
Montant	2 240 000 €	
Date prévue de réalisation	Toute la durée du plan	

### 3. ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DU TERRITOIRE DEPARTEMENTAL

Contexte	<p>Les mutations urbaines et le développement du réseau du Grand Paris engendrent de nouveaux besoins et doivent faire l'objet d'une attention toute particulière. Les déplacements quotidiens de nos concitoyens sont en effet au cœur de toute réflexion sur l'aménagement de nos espaces publics.</p> <p>L'accompagnement des projets de ZAC des communes et du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) autour de plusieurs secteurs sont également traitées dans le cadre de ce plan pour assurer les dessertes nécessaires au développement des îlots concernés.</p>	
Objectif	Accompagner les mutations des territoires, que ce soit l'arrivée de nouveaux moyens de transports, ou des projets d'urbanisation.	
Référent	DVD/SDPR	
MOE	Services de maîtrise d'œuvre de la DVD	
Localisation	<b>Secteur</b>	<b>Montant prévu en €</b>
	Aubervilliers et Pantin – ex-RN 2 – avenue Jean Jaurès	4 000 000 €
	Bagnolet - RD 38 - avenue Galliéni	1 200 000 €
	Le Bourget - RD 32 - rue Anizan Cavillon	1 200 000 €
	Les Pavillons-sous-Bois - ex-RN 3 et RD 117 - carrefour des pavillons de chasse	600 000 €
	Montreuil - ex-RN 302 - rue de Paris	800 000 €
	Montreuil - RD 37 - boulevard de Chanzy	1 500 000 €
	Neuilly-sur-Marne - ex-RN 34 - avenue du Général de Gaulle	450 000 €
	Noisy-le-Grand - ex-RN 370 - route de Neuilly	1 000 000 €
	Pierrefitte - ex-RN 301 - Charles De-Gaulle	1 300 000 €
	Romainville - RD 117 - avenue Lénine, avenue Paul Vaillant Couturier	800 000 €
Saint-Ouen - RD 410 - avenue Jean Jaurès	1 000 000 €	
Evaluation		
Montant	13 850 000 €	
Date prévue de réalisation	De 2018 à 2020	

#### 4. PREVOIR L'ARRIVEE DE FUTURES MUTATIONS

Contexte	<p>En complément de la réalisation de travaux pour accompagner les mutations, le Département prévoit également d'engager dès à présent des études sur certains axes.</p> <p>Ces projets pourront faire l'objet de travaux dans le cas où, lors de la mise à jour du Plan innovation mobilités (prévue pour 2018), certaines opérations de travaux ne seraient plus pertinentes.</p>	
Objectif	Préparer des études d'exécution pour chaque opération	
Référent	DVD/SDPR/ Bureau des études de déplacements	
MOE	DVD/ Services de maîtrise d'œuvre	
Localisation	<b>Secteur</b>	<b>Montant prévu en €</b>
	Bobigny - RD 115 - avenue Henri Barbusse	100 000 €
	Bondy - RD 41 - route d'Aulnay, avenue Henri Varagnat	100 000 €
	Clichy-sous-Bois - ex-RN 403 - boulevard Gagarine	100 000 €
	Ile-Saint-Denis - RD 20 - boulevard Marcel Paul	100 000 €
	La Courneuve - ex-RN 2 - avenue Paul Vaillant Couturier	100 000 €
	La Courneuve - ex-RN 301, ex-RN 186, RD 30 - carrefour des 6 routes	100 000 €
	Le Blanc-Mesnil - ex-RN 2 - avenue Descartes	100 000 €
	Le Bourget - RD 30 - avenue Jean Jaurès	100 000 €
	Pantin - RD 115 - avenue du général Leclerc	100 000 €
	Saint-Denis - ex-RN 401 - avenue du Docteur Lamaze, avenue Marcel Cachin	80 000 €
	Sevran - RD 44 - avenue Henri Barbusse	100 000 €
	Stains - ex-RN 301 - boulevard Maxime Gorki	50 000 €
Evaluation		
Montant	1 130 000 €	
Date prévue de réalisation	Toute la durée du plan	

## 5. SECURISER LES CHEMINEMENTS A PROXIMITE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Contexte	<p>En accompagnement du Plan Ambition Collège et de la politique de sécurité routière du Département, il apparaît nécessaire d'assurer et de sécuriser les cheminements des collégiens pour offrir des abords confortables et de qualité autour des nouveaux établissements scolaires, mais aussi des collèges existants situés à proximité de voiries gérées par le Département.</p> <p>Ainsi, il est proposé, sur les voies départementales situées devant ou aux abords des collèges, d'aménager les traversées piétonnes manquantes, d'installer des dispositifs de ralentissement, de reprendre les tronçons de trottoirs dégradés et de créer des liaisons cyclables.</p> <p>Il est proposé de traiter environ 25 collèges : une dizaine de nouveaux collèges et une quinzaine de collèges riverains d'une rue départementale ou situés à proximité immédiate du réseau départemental, et dont les diagnostics d'accessibilité ont pointé des dysfonctionnements importants. Cette réflexion pourra également être étendue à certains groupes scolaires lorsque les rues départementales à proximité présentent des problèmes importants de sécurité. Le détail des opérations est listé en annexe au présent rapport.</p>
Objectif	Sécuriser le déplacement des élèves des établissements scolaires, en particulier les collégiens
Réfèrent	DVD/SDPR/ Bureau de l'aménagement durable
MOE	DVD/ Services de maîtrise d'œuvre
Localisation	Aubervilliers, Bagnolet, Bobigny, Bondy, Clichy-sous-Bois, Dugny, Epinay-sur-Seine, La Courneuve, Le Blanc-Mesnil, Le Raincy, Les Lilas, Les Pavillons-sous-Bois, Montfermeil, Montreuil, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Noisy-le-Sec, Sevran, Villemomble, Villepinte
Evaluation	Etude de l'accidentologie avant et après les aménagements
Montant	5 195 000 €
Date prévue de réalisation	Dès 2017 et toute la durée du plan

## 6. RENOVER LES TROTTOIRS DU RESEAU DEPARTEMENTAL

Contexte	<p>L'entretien des trottoirs est généralement confié aux communes. Néanmoins, il apparait que dans certains cas, ces trottoirs sont inexistants ou inégalement entretenus.</p> <p>Il semble donc important de réaliser un programme spécifique, à caractère exceptionnel, de rénovation de sections de trottoirs. Ces rénovations permettront d'accorder un cadre plus agréable aux riverains, de valoriser la marche à pied et de créer un espace public plus urbain.</p> <p>Ces travaux pourront également être l'opportunité pour ajouter de nouvelles fonctionnalités aux trottoirs : pose de câbles permettant la remontée d'informations pour le système GERFAUT du Département, matérialisation d'aménagements cyclables.</p>	
Objectif	<p>Développer des cheminements piétons agréables et praticables</p> <p>Créer un espace public plus urbain</p>	
Réfèrent		
MOE	DVD/ Services territoriaux	
Localisation	<b>Secteur</b>	<b>Montant prévu en €</b>
	Aulnay-sous-Bois - ex-RN 370 - boulevard Kennedy	400 000
	Bondy - ex-RN 186 - avenue de Rosny	450 000
	Coubron - RD 136 - avenue Jean Jaurès	160 000
	Drancy - RD 115 - avenue Henri Barbusse	370 000
	Epinay-Sur-Seine - ex-RN 14 - avenue de Lattre de tassigny	100 000
	Gagny - ex-RN 302 - avenue Paul Vaillant Couturier	60 000
	Gournay - RD 104 - avenue des Princes	60 000
	Les Lilas - RD 20 A - avenue Pasteur	220 000
	Montfermeil - RD 117 - avenue Jean Jaurès	250 000
	Neuilly-sur-Marne - ex-RN 302 - avenue Paul Vaillant Couturier	250 000
	Neuilly-sur-Marne - ex-RN 34 - avenue Jean Jaurès	150 000
	Noisy-le-Grand - ex-RN 370 - rue Cossoneau	300 000
	Romainville - RD 116 - avenue Gaston Roussel	200 000
	Sevran - ex-RN 370 - avenue John Fitzgerald Kennedy	500 000
	Stains - RD 26 - avenue Jules Guesde	250 000
	Tremblay en France - RD 40 - avenue de la résistance	600 000
	Villemomble - RD 116 - avenue Laennec	80 000
	Villepinte - RD 40 - avenue Georges Clémenceau	300 000
Evaluation		
Montant	4 700 000 €	
Date prévue de réalisation	Dès 2016	

## 7. OPTIMISATION DE LA PISTE CYCLABLE DU CANAL DE L'OURCQ

Contexte	<p>La piste cyclable le long du canal de l'Ourcq constitue un espace public très fréquenté pour la promenade et les loisirs et également une infrastructure de déplacement quotidien pour les habitants, assurant une liaison continue à pied ou à vélo depuis Paris jusqu'à la Seine et Marne, en site propre sur l'intégralité du parcours. Cette continuité d'itinéraire en fait aujourd'hui un « axe de mobilité active » exceptionnel en Ile de France. Tronçon de l'EuroVelo 3, la piste cyclable le long du canal accueille en moyenne 800 cyclistes chaque jour, ce qui en fait la section de véloroute la plus fréquentée au quotidien en France.</p> <p>Il reste cependant des actions à mener afin de disposer d'un itinéraire de qualité qui soit en adéquation avec les usages actuels et à venir.</p>
Objectif	<p>L'optimisation de cet axe modes actifs passe par les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- - La suppression des deux discontinuités actuelles de l'itinéraire</li> <li>- Au niveau de Pantin, le réaménagement en cours de la centrale à béton Holcim permettra de libérer le quai où sera aménagée la piste cyclable, actuellement déviée sur près d'un kilomètre. Au niveau de Sevrans et Villepinte, la piste cyclable sera aménagée en-dehors du parc de la Poudrerie, soumis à des horaires de fermeture.</li> <li>- - L'achèvement de la mise en lumière de l'axe, pour un confort et une sécurité optimaux des usagers, notamment au droit des points durs constitués par les passages sous les ouvrages d'art ;</li> <li>- - La valorisation du patrimoine, en lien avec les acteurs du tourisme, par la mise en place de supports d'information faisant appel aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (type QR codes) ;</li> <li>- - La conception d'un espace mieux partagé, à l'aide d'une sensibilisation au respect entre les différents usages et à l'aménagement spécifique des passages étroits ;</li> <li>- - L'amélioration des accès à la piste cyclable et l'aménagement d'itinéraires cyclables en liaison, afin que la piste cyclable du canal de l'Ourcq joue son rôle de « colonne vertébrale » au sein du territoire départemental.</li> </ul>
Réfèrent	DVD/SDPR/Bureau de l'Aménagement Durable
MOE	Les services territoriaux
Localisation	Pantin, Bobigny, Noisy-le-Sec, Bondy, Les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Aulnay-sous-Bois, Sevrans, Villepinte, Tremblay-en-France
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptages des cyclistes</li> <li>- Enquête auprès des associations cyclistes</li> </ul>
Montant	2 500 000 €
Date prévue de réalisation	2017-2020

## 8. REALISATION DU PROJET DE LIAISON DES PARCS

Contexte	<p>Le projet de ligne des Parcs consiste à créer des liaisons piétonnes et cyclables entre les parcs départementaux, permettant de recouvrir des enjeux environnementaux (application locale de la trame verte et bleue) et de déplacement en modes actifs. Ce projet ambitieux prévoit à terme 70 km d'itinéraires. A ce jour, deux sections ont déjà été réalisées (liaison entre le parc forestier de la Poudrerie et la Forêt de Bondy à Livry-Gargan et liaison entre le parc départemental du Sausset et le parc forestier de la Poudrerie via Tremblay-en-France).</p>
Objectif	<p>Il s'agira dans le cadre du Plan de réaliser les trois projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La réalisation de la liaison structurante entre le parc départemental du Sausset et l'aqueduc de la Dhuys. Il s'agit d'un corridor écologique identifié au Schéma régional de cohérence écologique, qui traverse plusieurs parcs.</li><li>- L'amélioration de la façade du parc Georges Valbon à la Courneuve et la liaison au futur pôle-gare des Six-Routes. Les objectifs de ce projet sont d'« étendre » les espaces verts et de faciliter les modes actifs pour venir à ce parc, majeur en Seine-Saint-Denis.</li></ul>
Référent	DVD/SDPR/Bureau de l'Aménagement Durable
MOE	Les services territoriaux
Localisation	Aulnay-sous-Bois, Sevran, Livry-Gargan, Clichy-sous-Bois, La Courneuve, Neuilly-sur-Marne
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"><li>- Comptages des cyclistes</li><li>- Enquête auprès des associations cyclistes</li></ul>
Montant	3 000 000 €
Date prévue de réalisation	2017-2020

## 9. RENFORCER LE MAILLAGE D'ITINERAIRES CYCLABLES

Contexte	<p>Outre les grands aménagements le long des canaux et de la Marne, le Département dispose d'un réseau d'itinéraires cyclables relativement épars. Seulement 16% des rues départementales sont aménagées pour le vélo. Or le développement de la pratique cyclable, tant au quotidien que pour des motifs de loisirs, nécessite en premier lieu des aménagements cyclables sécurisés, lisibles, continus, fiables et sur des longueurs conséquentes.</p>
Objectif	<p>Le renforcement du maillage d'itinéraires cyclables se fera sur une quinzaine de kilomètres. Des aménagements cyclables sécurisés seront créés, en priorité en liaison avec des aménagements cyclables existants. L'objectif quantitatif se doublera d'un objectif qualitatif, grâce à des projets allouant une réelle place aux cyclistes.</p> <p>En complément des aménagements cyclables, le jalonnement des itinéraires pourra être mis en place, notamment autour des gares et des pôles importants.</p>
Réfèrent	DVD/SDPR/Bureau de l'Aménagement Durable
MOE	STN, STS, SET
Localisation	Bagnolet, Bobigny, Bondy, Clichy-sous-Bois, Drancy, Epinay-sur-Seine, Gagny, Ile-Saint-Denis, La Courneuve, Le Pré-Saint-Gervais, Le Raincy, Les Lilas, Livry-Gargan, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Villetaneuse
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptages des cyclistes avant et après</li> <li>- Enquête auprès des associations d'usagers</li> </ul>
Montant	6 740 000 €
Date prévue de réalisation	2017-2020

## 10. UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES CYCLISTES AUX CARREFOURS

Contexte	<p>Les carrefours constituent des ruptures importantes et anxiogènes dans les cheminements cyclables. Pour faciliter la circulation des cyclistes aux carrefours, deux dispositifs sont à développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le marquage de sas vélos permet aux cyclistes de se positionner en avant des véhicules aux carrefours à feux, notamment pour anticiper les mouvements de tourne-à-gauche. Le bilan de ce dispositif, réglementé depuis quelques années, est positif : il permet d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons, le recul des véhicules permettant une meilleure sécurité pour l'ensemble des usagers.</li> <li>- La pose, sur les mâts des feux de signalisation, de panonceaux « cédez-le-passage cycliste aux feux » permet aux cyclistes de s'affranchir des feux rouges s'ils souhaitent tourner à droite, tout en cédant le passage aux autres usagers prioritaires. Il est également possible d'installer des panonceaux autorisant les cyclistes à continuer tout droit, dans le cas de feux installés en section courante.</li> </ul>
Objectif	<p>La mise en place de ces dispositifs sur les carrefours à feux permettra une meilleure insertion des cyclistes et sécurisera leurs déplacements.</p> <p>Les sas vélos pourront être systématisés à tous les carrefours à feux, tandis que les panonceaux « cédez-le-passage cycliste aux feux » seront mis en place au cas par cas.</p>
Réfèrent	DVD/SDPR/Bureau de l'Aménagement Durable
MOE	Les services territoriaux
Localisation	Toutes les communes
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- accidentologie avant/après</li> <li>- enquête auprès des associations cyclistes</li> </ul>
Montant	500 000 €
Date prévue de réalisation	2017-2018

## 11. L’AFFIRMATION DU ROLE DU DEPARTEMENT DANS UN RESEAU PARTENARIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L’USAGE DU VELO

Contexte	Un réseau partenarial établi permettra au Département d’affirmer son rôle pour développer l’usage du vélo. En effet la circulation à vélo, de part ses particularités, ne peut être assimilée aux autres modes de déplacements et requiert donc une expertise propre et en conséquence des instances de dialogue qui lui soient dédiées.
Objectif	<p>Le rôle du Département dans un réseau partenarial autour du vélo s’affirmera à trois niveaux différents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au niveau national, le Département reconduira son adhésion aux deux associations nationales regroupant les collectivités agissant pour le vélo : le Club des Villes et Territoires Cyclables, qui rassemble 1 500 collectivités, notamment des communes et intercommunalités, et les « Départements et Régions Cyclables », qui regroupe 71 collectivités, surtout composées de départements et de régions, et qui cible essentiellement le développement des véloroutes et du tourisme à vélo. En outre, le Département développera sa participation dans les trois itinéraires véloroutes qui traversent le territoire : l’EuroVelo 3, qui relie la Norvège à l’Espagne et passe par le canal de l’Ourcq, dont l’inauguration est prévue pour 2017 ; l’Avenue Verte London-Paris, qui passe par le canal Saint-Denis et qui a été inaugurée en 2012 ; et enfin la véloroute 33, entre Paris et Le Havre, qui est au stade de réflexion.</li> <li>- Au niveau de la métropole du Grand Paris, le Département participera à la mise en place du futur dispositif Vélib’ à l’échelle métropolitaine.</li> <li>- Au niveau local, un dialogue avec les collectivités et les associations cyclistes permettra au Département de réaliser des projets de qualité. Ce dialogue s’établira dans le cadre d’un comité vélo départemental annuel et à travers la participation à des événements promouvant l’usage du vélo.</li> </ul>
Référent	DVD/SDPR/Bureau de l’Aménagement Durable
MOE	Aucune
Localisation	Toutes les communes
Evaluation	
Montant	néant
Date prévue de réalisation	Tout au long du plan

## 12. EXPERIMENTATION DE MATERIAUX INNOVANTS

Contexte	<p>Les acteurs de la profession et les organismes de recherche développent régulièrement de nouveaux produits. Le Plan Innovation Mobilités doit conduire le Département à la recherche de partenariats d'innovation ou de programmes spécifiques pour faire de notre territoire un lieu d'expérimentations et de développement de nouvelles technologies</p> <p>Plusieurs pistes sont dès à présent envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- des enrobés produisant de l'énergie par des cellules photovoltaïques,</li><li>- des enrobés permettant de réduire la pollution atmosphérique (NOx),</li><li>- des enrobés phoniques permettant de réduire le bruit,</li><li>- etc</li></ul>
Objectif	Expérimenter de nouveaux matériaux et de nouveaux procédés avec la profession pour étudier leurs avantages et inconvénients et leur éventuelle pérennisation sur le territoire.
Référent	DVD/SDPR/ Bureau de la gestion du patrimoine
MOE	Services territoriaux
Localisation	Etude au cas par cas suivant les secteurs concernés par le Plan.
Evaluation	Vérification des performances structurelles des nouveaux produits
Montant	1 000 000 €
Date prévue de réalisation	Tout au long du programme

### 13. RENDRE LA VOIRIE ACCESSIBLE A TOUS

Contexte	<p>La modernisation comprend toute action visant à rendre accessible le domaine public départemental et à favoriser les mobilités actives. La prise en compte des handicaps constitue ainsi l'une des préoccupations majeures de l'action départementale et se trouve au cœur des réflexions sur chaque aménagement.</p> <p>L'équipement et la mise aux normes des traversées des voies départementales afin de faciliter les déplacements aux personnes à mobilité réduite se traduira notamment par l'abaissement systématique des trottoirs aux traversées, à l'équipement en potelets et en bandes d'éveil à la vigilance. La sonorisation des traversées pourra être envisagée en lien avec les villes sur les sites les plus fréquentés et, de manière expérimentale, les décomptes de temps d'attente pour les piétons.</p>
Objectif	<p>Rendre accessible les traversées du réseau départemental à tous</p> <p>Expérimenter de nouvelles technologies permettant une meilleure marchabilité</p>
Référent	DVD/SDPR/ Bureau de l'aménagement durable
MOE	DVD/ Services de maîtrise d'œuvre
Localisation	Sur l'ensemble du territoire
Evaluation	Des comptages piétons et des entretiens avec les usagers pourront être réalisés afin de qualifier l'impact des aménagements réalisés
Montant	1 000 000 €
Date prévue de réalisation	A partir de 2017

## 14. AMELIORER LA CIRCULATION DES TRANSPORTS EN COMMUN DE SURFACE

Contexte	<p>Compte tenu de leur relative souplesse de mise en œuvre et d'adaptation, les lignes de bus ont pour fonction de répondre à des besoins de déplacements de nature très variée. De desserte locale à rabattement sur des équipements publics ou des pôles de transports collectifs (métro, RER, transilien), les bus constituent un réel maillon dans la chaîne de déplacements. Afin de le rendre plus performant et plus attractif, il est nécessaire de rendre le service plus lisible pour le voyageur, d'améliorer l'exploitation des lignes (les rendre plus fiables, plus rapides et plus réguliers) et de développer l'offre bus.</p> <p>La fiabilisation de l'exploitation des lignes de bus vise à améliorer la vitesse commerciale des bus et leur régularité par la résorption des points durs de circulation (aménagement de voirie de type sites propres, priorités aux carrefours, amélioration des conditions de montées-descentes aux points d'arrêts, amélioration de la circulation générale et notamment résorption des difficultés liées au stationnement illicite sur voirie ou sur arrêt).</p> <p>Un réseau de bus performant permet, à l'échelle de la ville, un report modal et, de ce fait, moins de circulation routière et d'accidents, moins de pollutions - atmosphérique et sonore, etc.</p>
Objectif	Réalisation d'aménagements facilitant la circulation des transports en commun de bus (boucles de détection permettant d'avoir la priorité aux feux tricolores par exemple)
Réfèrent	
MOE	
Localisation	Sur plusieurs sites au niveau du Département, dès lors qu'une voie dédiée aux bus existe
Evaluation	Estimation du temps de parcours avant et après l'aménagement
Montant	800 000 €
Date prévue de réalisation	Dès 2016 sur certains axes

<b>15. DEVELOPPER DES MESURES INNOVANTES PAR LE DEVELOPPEMENT DES POTENTIALITES TECHNOLOGIQUES OFFERTES PAR GERFAUT 2</b>	
Contexte	<p>Le système Gerfaut 2 permet la régulation de carrefours tricolores. Il s'appuie notamment, sur le terrain, sur un réseau d'équipements de trafics et de vidéo-trafics permettant d'améliorer la connaissance des conditions de déplacement et ainsi de proposer des actions de régulations de plus en plus adaptées.</p> <p>Le Plan Innovation Mobilités doit conduire le Département à utiliser les potentialités technologiques offertes par Gerfaut 2 pour conduire des expérimentations sur le territoire.</p> <p>Plusieurs pistes d'expérimentations sont dès à présent envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre des fonctionnalités innovantes de Gerfaut 2 visant à accentuer les possibilités d'amélioration de gestion des déplacements</li> <li>• Intégrer le concept de route évolutive par l'expérimentation d'une allocation dynamique des voies de circulation,</li> <li>• Partager des données départementales sur une plate-forme multimodale pour une meilleure information aux usagers et inciter l'émergence d'une application d'aide au choix modal</li> </ul>
Objectif	Expérimenter sur le département des dispositifs innovants en termes de gestion des déplacements et étudier leur potentiel développement.
Référent	DVD/SDPR/ Bureau de l'Ingénierie de la Régulation
MOE	Partenaires multiples selon les actions
Localisation	Etude au cas par cas suivant les secteurs concernés par le Plan.
Evaluation	Bilan de réalisation de chaque expérimentation et détermination des nouvelles applications possibles.
Montant	1 000 000 €
Date prévue de réalisation	A partir de 2017 - Tout au long du programme.

## Annexe 2 à la délibération : Opérations du Plan Mobilités Durables individualisées le 30 juin 2016

### Enveloppe prévisionnelle des travaux en k€

Date individualisation 30/06/2016

AP	Programme	Description	COMMUNE	N° EX - RN RD	Nom de la voie	Enveloppe prévisionnelle
<b>P028E13</b>	<b>Jalonnement</b>	Amélioration de la lisibilité du réseau de voiries	Département	(vide)	(vide)	800
<b>Total P028E13</b>						<b>800</b>
<b>P029E44</b>	<b>Etablissement scolaire</b>	Aménagement aux abords d'un établissement scolaire	<b>Bobigny</b>	RD 30	avenue Edouard Vaillant	250
			<b>Epinay-sur-Seine</b>	ex-RN 14	avenue de Lattre de Tassigny	250
			<b>Le Blanc-Mesnil</b>	RD 41	avenue Arsotide Briand	50
			<b>Le Raincy</b>	RD 116	avenue de Livry	200
			<b>Les Lilas</b>	RD 20	boulevard Jean Jaurès	40
			<b>Les Pavillons-sous-Bois</b>	RD 10	avenue Albert Thomas, avenue Eugène Fischer	300
			<b>Montfermeil</b>	RD 117	avenue Jean Jaurès	300
			<b>Neuilly-sur-Marne</b>	ex-RN 370	rue Paul et Camille Thomoux	300
			<b>Noisy-le-Grand</b>	RD 330	boulevard du Mont d'Est	250
<b>Total P029E44</b>						<b>1940</b>
<b>P029E50</b>	<b>Sécurité routière</b>	Campagne de reprise du marquage axial	Département	(vide)	(vide)	1000
<b>Total P029E50</b>						<b>1000</b>
<b>P038E47</b>	<b>Aménagements pour transports en commun</b>	Création d'un couloir bus pour améliorer l'insertion	<b>Aulnay-sous-Bois</b>	RD 40	boulevard André Citroën	400
		Mise en place de système de détection des bus aux carrefours	<b>Pierrefitte</b>	ex-RN 301	Pont des Montains	100
<b>Total P038E47</b>						<b>500</b>
<b>P041E41</b>	<b>Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux</b>	Amélioration des traversées des carrefours et expérimentation Trottoir	Département	(vide)	(vide)	1000
			<b>Bondy</b>	ex-RN 186	avenue de Rosny	450
			<b>Coubron</b>	RD 136	avenue Jean Jaurès	160
			<b>Epinay-sur-Seine</b>	ex-RN 14	avenue de Lattre de Tassigny	100
			<b>Gagny</b>	ex-RN 302	avenue Paul Vaillant Couturier	60
			<b>Montfermeil</b>	RD 117	avenue Jean Jaurès	250
			<b>Neuilly-sur-Marne</b>	ex-RN 302	avenue Paul Vaillant Couturier	250
				ex-RN 34	avenue Jean Jaurès	150
			<b>Noisy-le-Grand</b>	ex-RN 370	rue Cossoneau	300
			<b>Sevran</b>	ex-RN 370	avenue John Fitzgerald Kennedy	500
			<b>Stains</b>	RD 26	avenue Jules Guesde	250
			<b>Tremblay en France</b>	RD 40	avenue de la résistance	600
			<b>Villemomble</b>	RD 116	avenue Laennec	80
			<b>Villepinte</b>	RD 40	avenue Georges Clémenceau	300
<b>Total P041E41</b>						<b>4450</b>
<b>P041E42</b>	<b>Aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux</b>	Ligne des parcs	Département	(vide)	Ligne des parcs - traversée de la RD 129	300
		Vélo			Ligne des parcs - ex-RN2 jusqu'à Schumann	1500
			<b>Bobigny</b>	RD 27	avenue de la Division Leclerc	500
			<b>Bondy</b>	Canal Ourcq	Canal Ourcq	70
			<b>Clichy-sous-bois</b>	ex-RN 370	allée de Gagny	600
			<b>Drancy</b>	RD 30	avenue Marceau	50
			<b>Epinay-sur-Seine</b>	ex-RN 310	avenue du 18 Juin	440
			<b>Gagny</b>	ex-RN 302	avenue du Président Pompidou, rue Jules Guesde, rue Vaillant Couturier	120
			<b>Le Raincy</b>	RD 117	allée de Montfermeil	50
			<b>Rosny-sous-Bois</b>	RD 30	rue Général Leclerc	250
			<b>Villetaneuse</b>	RD 25	rue Jean Baptise Clément	500
<b>Total P041E42</b>						<b>4380</b>
<b>P066E08</b>	<b>Accompagnement des grands projets urbains</b>	Utilisation de matériaux de dernière génération	Département	Canal Ourcq	Enrobé photovoltaïque	150
		Etude du carrefour Resistance et Aménagement cyclable et Requalification de la voie	<b>Neuilly-sur-Marne</b>	ex-RN 34	avenue du Général de Gaulle	450
			<b>Le Bourget</b>	RD 32	rue Anizan Cavillon	1200
			<b>Montreuil</b>	ex-RN 302	rue de Paris	800
<b>Total P066E08</b>						<b>2600</b>
(vide)	<b>Etudes prospectives</b>					1000
<b>Total (vide)</b>						<b>1000</b>
<b>Total</b>						<b>16670</b>



## **Délibération n° du 30 juin 2016**

### **PLAN MOBILITÉS DURABLES 2016-2020**

**Le Conseil départemental,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget départemental,

Vu le rapport de son président,

Considérant l'intérêt pour le Département d'engager un plan exceptionnel d'investissement sur son patrimoine routier,

La 2<sup>ème</sup> commission consultée,

#### **après en avoir délibéré**

- ADOPTE le Plan mobilités durables 2016-2020 ci-annexé (annexes 1, 1a, 1b et 1c) ;

- DÉLÈGUE compétence à sa commission permanente pour mettre en œuvre, modifier ou



réviser le Plan mobilités durables,

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, toutes les pièces et actes nécessaires à la concrétisation des partenariats à conclure dans le cadre de ce plan,

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, toutes les pièces et actes nécessaires aux demandes de subventions,

- INDIVIDUALISE les crédits pour ces opérations conformément aux indications de l'annexe 2 à la présente délibération.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
le Directeur général des services,

**Valéry Molet**

Adopté à l'unanimité :

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Abstentions :

Date d'affichage du présent acte, le

Date de notification du présent  
acte, le

Certifie que le présent acte est  
devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*